

المفقودون DISPARUS
ون DISPARUS
المفقودون DISPARUS
ت DISPARUS
المفقودون DISPARUS
ن DISPARUS
المفقودون DISPARUS

Collectif des
Familles de
Disparus en
Algérie

SOS Disparus

Revue de Presse

AVRIL 2024

Table des matières

<i>La Cour suprême décide d'un nouveau procès de Kamira Naït Sid</i>	1
<i>Algérie: la chanteuse Djamilia Bentouis arrêtée en raison d'une chanson pour le Hirak</i>	3
<i>Boumerdès : 6 ans de prison ferme requis contre Toufik Hamadane</i>	4
<i>Hassan Aouadi, l'un des porte-voix du Hirak à Annaba lourdement condamné</i>	5
<i>Militant associatif de la diaspora: âgé de 73 ans, Mohand Taferka placé en détention préventive</i>	11
<i>Abdelouahab Fersaoui subit des pressions policières</i>	13
<i>Djamila Bentouis, une chansonnière accusée d'appartenance à une entité terroriste et d'atteinte à la sécurité de l'État</i>	14
<i>Hocine Redjala empêché encore de quitter l'Algérie</i>	15
<i>Algérie: nouveau féminicide à Sétif, portant le bilan à 9 victimes depuis janvier</i>	17
<i>Algérie : des ONG appellent à la libération des « détenus d'opinion »</i>	18
<i>Cherif Mellal reste en prison, ainsi a décidé un juge</i>	19
<i>Une liste non exhaustive des détenus d'opinion</i>	20
<i>Le détenu d'opinion Abdelkader Ghazi, résilience et résistance malgré sa situation de handicap</i>	22
<i>Féminicides : Une femme poignardée puis brûlée à Sétif</i>	24
<i>Brahim Laâlam, l'un des symboles de la jeunesse sacrifiée du Hirak</i>	26
<i>Un journaliste algérien expulsé d'Algérie !</i>	28
<i>Bejaïa : le poète Akli Mouhoubi condamné à 18 mois de prison</i>	31
<i>Amnesty met Ihsane El Kadi à l'honneur à Montréal avec le soutien de Sébastien Diaz</i>	33
<i>Le journaliste Saad Bouakba rejugé en appel et voici le verdict</i>	35
<i>Le dénouement d'une saga judiciaire oppressante: Mustapha Bendjama recouvre sa liberté</i>	36
<i>Après 23 ans, Amnesty Internationale relance l'appel à la justice pour les victimes du Printemps Noir</i>	37
<i>Mohamed Laagab, ministre de la Communication. "L'interdiction d'entrée du journaliste Farid Alilat est liée à son statut d'envoyé du média où il exerce"</i>	39
<i>Algérie: la saga judiciaire de Mohamed Smallah et Said Bounoua</i>	41
<i>Double commémoration du Printemps berbère et noir en Algérie: la quête de justice se perpétue</i>	43
<i>Libertés : condamnation de plusieurs activistes à Bejaïa</i>	44

<i>La détenue d'opinion Kamira Naït Sid en danger, s'alarme Me Alili</i>	45
<i>Le sort de Mohamed Tadjadit entre les mains de la chambre d'accusation</i>	46
<i>Algérie: un avocat convoqué par la police pour ses activités de défense du Hirak</i>	47
<i>Le double anniversaire du 20 avril, expulsion de Farid Allilat, voici le billet de Karim Tabbou</i>	49
<i>Droits humains : Amnesty International épingle l'Algérie</i>	52
<i>« Les autorités ont resserré leur étau autour de l'espace civique » selon le rapport d'AI sur la situation des droits humains en Algérie</i>	57
<i>Algérie: un débat sur l'héritage de Mouloud Mammeri censure du Hirak</i>	61
<i>Lettre à Ihsane El Kadi pour son deuxième anniversaire en prison: Radio M et le bureau des légendes</i>	63
<i>Constantine : six détenus d'opinion en grève de la faim à la prison de Boussouf</i>	66
<i>Dégradation de l'état de santé de Kamira Nait Sid, Amnesty international Algérie réagit</i>	67
<i>Chlef : le parquet a requis l'aggravation de la peine à l'encontre de Khadidja Dahmani</i>	69
<i>Vive inquiétude autour de l'état de santé de Cherif Mellal en grève de la faim</i>	70
<i>Justice : l'avocat Toufik Belala de nouveau convoqué</i>	71
<i>Algérie: l'avocat Sofiane Ouali relaxé en appel</i>	72

La Cour suprême décide d'un nouveau procès de Kamira Naït Sid

Le matin d'Algérie (<https://lematindalgerie.com>) – 01 Avril 2024



La cour suprême a rendu le 28 mars 2024 sa décision concernant le pourvoi de cassation introduit par la défense de la détenue d'opinion, Kamira Nait Sid. Il a été prononcé l'annulation de son procès et le renvoi de son dossier devant le tribunal criminel de deuxième instance près de la cour d'Alger avec une nouvelle composition.

Un nouveau procès en appel sera donc programmé, selon le Comité national pour la libération des détenus d'opinion. La chambre criminelle de deuxième instance près la cour d'Alger a condamné Kamira Nait Sid et Slimane Bouhafes à 3 ans de prison ferme et à 100 000 dinars d'amende chacun pour atteinte à l'intégrité territoriale.

Quant à Bouaziz Ait Chebib, il a été acquitté.

Le parquet près la chambre criminelle de deuxième instance de la cour d'Alger a requis 5 ans de prison ferme et 100 000 dinars d'amende à l'encontre des détenus d'opinion, Kamira Nait Sid, Slimane Bouhafes et Bouaziz Ait Chebib.

Kamira Nait Sid et Slimane Bouhafes ont été placés sous mandat de dépôt par le juge d'instruction près le tribunal Sidi M'hamed d'Alger le 1er septembre 2021 à la prison de Koléa). Kamira Nait Sid (présidente du Congrès mondial amazigh CMA) a été arrêtée le 24 août 2021 à Draa Ben Khedda (Tizi Ouzou) puis transférée à Alger.

Et Slimane Bouhafes, réfugié en Tunisie depuis 2021, a été arrêté dans ce pays voisin le 25 août 2021 et transféré dans des conditions pour le moins illégales en Algérie.

Six chefs d'inculpation étaient retenus contre Slimane Bouhafis. Et pas moins de huit contre Kamira Nait Sid.

Bouaziz Ait Chebib a été convoqué le 20 juin 2021 par la gendarmerie de Draa El Mizan, wilaya de Tizi Ouzou, pour être présenté sept jours après, le 27 juin 2021, devant le procureur près le tribunal de Draa El Mizan. Il a été à son tour, renvoyé devant le juge d'instruction, qui le placera sous mandat de dépôt.

Le contexte de leur arrestation était explosif. Ces trois figures de la Kabylie ont en fait été arrêtées au moment où la Kabylie affrontaient des incendies meurtriers. Plus de 110 personnes ont péri dans les flammes cet été-là. Des dizaines de milliers d'ha sont partis en fumée.

La chambre d'accusation (Cour de Tizi Ouzou) a confirmé le 12 juillet 2021, dans toutes ses dispositions l'ordonnance du juge d'instruction du tribunal de Draa El Mizan de la mise en détention provisoire de Bouaziz Ait Chebib. Son dossier avec celui des autres détenus a été transféré au juge d'instruction du tribunal Sidi M'hamed d'Alger le 2 août 2021.

Dans cette affaire, la chambre d'accusation près de la Cour de Ruisseau a confirmé le 11 septembre 2022, dans toutes ses dispositions, l'ordonnance du juge d'instruction près du tribunal de Sidi M'hamed, Alger, de la mise en détention provisoire Bouaziz Ait Chebib, rapporte le Cnld.

Plus de 200 détenus d'opinion croupissent dans les prisons. Des dizaines d'Algériens sont placés sous Interdiction de quitter le territoire national.

L.M.

Algérie: la chanteuse Djamila Bentouis arrêtée en raison d'une chanson pour le Hirak

Radio France Internationale (<https://www.rfi.fr/>) – 02 Avril 2024

En Algérie, des ONG des droits humains ont annoncé, lundi 1er avril, l'arrestation début mars de l'artiste franco-algérienne Djamila Bentouis. Sa détention est en lien avec une chanson qu'elle avait composée pendant le mouvement de contestation du Hirak, lancé en 2019, qui critiquait le pouvoir. Elle est accusée par la justice algérienne « d'appartenir à un mouvement terroriste ».



Manifestation à Alger le 2 avril 2021, en soutien au mouvement pro-démocratie Hirak. (illustration) AP - Fateh Guidoum

Djamila Bentouis vit en France mais s'est rendue à Alger le 25 février au chevet de sa mère mourante. À son arrivée à l'aéroport, elle a été interrogée puis relâchée, avant d'être interrogée de nouveau les jours suivants, puis d'être placée en détention le 3 mars. Son arrestation a été confirmée dix jours après, selon la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH) et le Comité national de défense des détenus (CNLD).

Les deux sources rapportent qu'elle a été arrêtée pour « appartenance à une organisation terroriste active à l'intérieur et à l'extérieur du pays », « atteinte à la sécurité et à l'unité nationale » et « incitation à attroupement non armé ».

Les ONG dénoncent des accusations qui s'appuient sur des interprétations des paroles de la chanson qu'elle a écrite et chantée pendant les manifestations s'opposant à une cinquième candidature du président Abdelaziz Bouteflika, il y a cinq ans en Algérie. Critique envers les généraux et le pouvoir, la chanson dénonçait les arrestations des militants pacifistes et défendait une population désespérée.

En février dernier, Amnesty International a dénoncé une intensification de la « répression de la dissidence pacifique en Algérie » et à appeler à « libérer tous les détenus de la liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association ». Selon le CNLD, 228 personnes en lien avec le Hirak et la défense des libertés sont toujours détenues en Algérie.

Boumerdès : 6 ans de prison ferme requis contre Toufik Hamadane

Le matin d'Algérie (https://lematindalgerie.com) – 01 Avril 2024



Toufik Hamadane

Le parquet près le tribunal de Bordj Menaël, dans la wilaya de Boumerdes, a requis ce lundi 31 mars, 6 ans de prison ferme et 500 000 dinars contre le détenu d'opinion, Toufik Hamadane.

L'affaire est mise en examen pour le 07 avril 2024. Contrairement à la fois précédente, Toufik Hamadane a été transféré, cette fois-ci, de la prison de Koléa, il y a quatre jours, à la prison de Tizi-Ouzou.

Toufik Hamadane avait été condamné le 17 mars 2024, par contumace, à 3 ans de prison ferme. Il n'avait pas été transféré de la prison de Koléa et la tentative de le juger par vidéo-conférence avait tourné court en raison de la mauvaise connexion. Farid Belmokhtar, Abdellah Hanine, Fateh Hamzi, Ghilas Chaouche figurent dans le même dossier, selon le Comité national pour la libération des détenus d'opinion (Cnld). Ils sont poursuivis pour « attroupement et incitation à l'attroupement ». Une accusation passe-partout que les juges dégainent à tout-va.

Toufik Hamadane avait été arrêté le 27 mars 2022 à Naceria et placé le 7 avril par le juge d'instruction près le tribunal de Bordj Menaiel, wilaya de Boumerdès, sous mandat de dépôt.

Les détenus d'opinion Farid Belmokhtar, Abdellah Hanine, Fateh Hamzi, Ghilas Chaouche, ont été condamnés, le 17 mars 2024, par le tribunal de Bordj Menaiel, à 3 ans de prison dont une année avec sursis et à une amende. Quant à Toufik Hamadane, il a écopé par contumace à 3 ans de prison ferme et d'une amende.

Il y a plus de 200 prisonniers d'opinion en Algérie. L'arbitraire n'a jamais été aussi massif. Ce premier mandat présidentiel de Tebboune aura été celui de la traque des activistes et des voix libres. Tous les appels des organisations internationales de défense des droits humains, y compris celle de l'Onu à libérer les détenus sont restées vaines.

L. M.

Hassan Aouadi, l'un des porte-voix du Hirak à Annaba lourdement condamné

Radio M (<https://radio-m.net/>) – 03 Avril 2024



Hassan Aouadi est né le 10 décembre 1974 dans le quartier populaire de Bouhamra, commune d'El Bouni, à Annaba. Il est marié et père d'un jeune étudiant de 19 ans. Ses proches le décrivent comme un homme n'ayant jamais supporté la « hogra », la misère sociale et les injustices. Hassan est un fervent patriote qui a passé son service militaire prolongé en pleine décennie noire (les années 90). Depuis, il vit de petits boulots (porteur, chargé d'entretien, couvreur et aide à la vente de bétails) pour survenir aux besoins de sa famille. Hassan gagne également un modeste revenu grâce à la pêche artisanale, en vendant des poissons au quartier. Hassan aime la mer et la pêche est un moment de contact avec la nature. Son rêve est d'acheter une petite barque pour en vivre pleinement, mais il n'a pas pu le réaliser jusqu'à présent par manque de moyens.

Comme des millions d'Algériens, le Hirak est un événement de libération pour Hassan qui participe aux manifestations dès le 22 février 2019 à Annaba, dans l'espoir d'un avenir meilleur pour son fils et sa famille. Tenant toujours son mégaphone d'une main et une banderole de l'autre, Hassan s'investit corps et âme dans le Hirak d'Annaba en participant à toutes les manifestations. Il prend part également aux marches dans d'autres wilayas du pays, notamment à Kherrata, Bouira, et Alger. Arrêté une première fois en mai 2021, Hassan est condamné à six mois de prison ferme et une amende de 20 000 Da. Après deux mois de détention arbitraire, il bénéficie, comme d'autres détenus, d'une grâce présidentielle. Ce passage en prison ne freine pas le fils d'Annaba. Il reprend son militantisme en continuant à porter les revendications du Hirak même après l'arrêt des

manifestations.

À travers ses publications et ses « lives » sur les réseaux sociaux, Hassan tente de maintenir la flamme du mouvement populaire de manière pacifique. Il est alors arrêté le 9 février 2022 devant chez lui, puis placé sous mandat de dépôt par le juge d'instruction du tribunal d'El Hadjar (Annaba) le lendemain. Après un procès en première instance, la chambre criminelle près de la cour d'Annaba confirme en appel sa condamnation à quatre années de prison ferme en janvier 2023, notamment pour « offense au président de la République », « démoralisation de l'armée dans le but de nuire à la défense nationale » et « propagation de fausses informations pouvant compromettre la sécurité et l'ordre public ». En cas de refus du pourvoi en cassation, Hassan purgera sa peine jusqu'au 13 février 2026. Il est actuellement détenu à la prison d'El-Alaligie (العلاييف) à Annaba.

Campagne nationale pour la libération des 228 détenus d'opinion #LibérezLes

Algérie : Il faut libérer les détenus et ouvrir l'espace civique

MENA Rights Group (<https://menarights.org/>) – 04 Avril 2024

Dans le cadre de la campagne du Ramadan #LibérezLes, MENA Rights Group se joint aux organisations de la société civile locales et internationales pour appeler les autorités algériennes à libérer les détenus injustement emprisonnés pour avoir exprimé leurs opinions ou exercé pacifiquement leurs libertés, et à ouvrir l'espace civique aux acteurs.ices de la société civile afin de garantir l'exercice sans entrave de leurs missions dans le cheminement vers l'État de droit.



© Avec l'aimable autorisation de [la campagne #LibérezLes](#).

Nous, associations et organisations signataires, appelons les autorités algériennes à libérer les détenus injustement emprisonnés pour avoir exprimé leurs opinions ou exercé pacifiquement leurs libertés, et à ouvrir l'espace civique aux acteurs.ices de la société civile afin de garantir l'exercice sans entrave de leurs missions dans le cheminement vers l'État de droit.

L'année 2024 marque la programmation d'une élection présidentielle anticipée en septembre en Algérie. Cinq ans après l'émergence du Hirak, mouvement pacifique exigeant l'État de droit et la démocratie, le pays a connu un rétrécissement sévère des droits et libertés fondamentales et l'adoption d'une révision de la Constitution (2020) et de lois liberticides qui ont consolidé l'autoritarisme, en contradiction avec les engagements internationaux de l'Algérie en matière de droits humains.

Une véritable chape de plomb pèse sur la société civile. Depuis 2019, les autorités n'ont eu de cesse de poursuivre et de condamner, souvent à des peines sévères, des citoyen.nes, dont des militant.es, journalistes et défenseur.es des droits humains, pour avoir exercé leurs droits fondamentaux, y compris pour des accusations infondées d'appartenance à des entités terroristes. Elles ont

également multiplié les actions judiciaires arbitraires contre des organisations de la société civile, des partis politiques d'opposition, des syndicats et des médias indépendants.

Les autorités algériennes ont dissous deux organisations de défense des droits humains de plus de trente ans d'existence: le Rassemblement actions jeunesse (RAJ) en octobre 2021, confirmé par la décision du Conseil d'État de février 2023, et la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH) en juin 2022. Les locaux des médias Radio M et Maghreb Émergent, parmi les derniers porte-voix d'un journalisme indépendant, ont été mis sous scellés en décembre 2022, avant que la justice n'ordonne leur dissolution en avril 2023.

En mars 2024, l'organisation de deux conférences par SOS Disparus – CFDA, association de défense des droits des disparus, a été arbitrairement empêchée. Deux partis politiques agréés, le Parti socialiste des travailleurs (PST) et le Mouvement démocratique et social (MDS), ont été suspendus pour des durées indéterminées, respectivement en janvier 2022 et février 2023. De plus, l'amendement du Code pénal en pleine pandémie et sans débat public a donné lieu à l'introduction de dispositions liberticides qui ont servi à condamner plusieurs citoyens pacifiques. Ceci a été suivi par l'élargissement vague de l'accusation criminelle de « terrorisme » (article 87 bis), mobilisée régulièrement contre des voix pacifiques, et l'adoption des amendements au Code pénal en avril 2024.

À ce jour, plus de 200 personnes sont emprisonnées pour avoir exprimé leur opinion et exercé leurs droits fondamentaux. Parmi elles, des figures du Hirak telles que Brahim Laâlam et Mohamed Tadjadit, qui cumulent presque 60 mois d'incarcération depuis 2019, Mohad Gasmi détenu depuis juin 2020 et le journaliste Ihsane El Kadi, condamné à sept ans d'emprisonnement dont cinq ferme. Au-delà de ces cas, des personnes anonymes ou peu connues sont arbitrairement emprisonnées. Nombre d'entre elles sont en détention préventive depuis des mois. Ces détenus viennent s'ajouter à des cas anciens dont Mohamed Baba Nejar en est le plus emblématique.

Pour rendre visible leur détention arbitraire et exiger leur libération immédiate, des militant.es, des associations, des organisations de droits humains et des médias ont #أطلقوهم lancé sur les réseaux sociaux la campagne de mobilisation nationale #Serhet-asen (#LibérezLes) durant le mois de ramadan. La campagne rappelle que l'exercice des libertés n'est pas un crime.

En 2024, une élection présidentielle est prévue le 7 septembre et l'Algérie siège au sein du Conseil des droits de l'Homme ainsi qu'au Conseil de sécurité des Nations Unies. De plus, les autorités ont reçu les Rapporteurs spéciaux des Nations unies sur le droit à la liberté de réunion pacifique et d'association (Clément Nyaletsossi Voule) et sur la situation des défenseur.es des droits humains (Mary Lawlor) en 2023, des signes apparents d'ouverture et d'engagement.

Ce contexte général appelle à une ouverture des espaces de libertés pour la société civile et à l'application de mesures substantielles pour briser le climat de terreur qui sévit contre les voix critiques et les défenseur.es des droits humains. Plutôt que de les traiter comme une menace, les autorités algériennes devraient prendre des engagements urgents et concrets pour garantir leur

intégrité et préserver l'espace nécessaire pour qu'ils et elles puissent jouer leur rôle constructif au sein de la société.

Dans leurs observations de fin de missions, les deux Rapporteurs spéciaux des Nations unies ont constaté des manquements majeurs en matière de respect des droits et libertés fondamentales. Mme Lawlor a affirmé que « l'acharnement judiciaire se poursuit par le biais de multiples poursuites pénales contre des défenseur.es des droits humains ». M. Voule a estimé que « le gouvernement doit assouplir les restrictions strictes imposées aux rassemblements et aux associations [...] et s'attaquer au climat de peur provoqué par une série d'inculpations pénales à l'encontre d'individus, d'associations, de syndicats et de partis politiques en vertu de lois excessivement restrictives. » Nous, signataires de ce texte, appelons les autorités algériennes à l'application des mesures suivantes :

La libération immédiate et la réhabilitation pleine et entière des détenu.es injustement emprisonné.es pour avoir exercé leurs libertés d'opinion, d'association et de rassemblement pacifique;

La levée des contraintes sécuritaires, juridiques et administratives qui empêchent l'exercice effectif des droits et libertés fondamentales de citoyen.nes pacifiques et des acteur.trices de la société civile;

L'abrogation des lois et articles du Code pénal liberticides et instrumentalisées à des fins répressives, et l'adoption de lois qui renforcent les libertés publiques et se conforment réellement aux conventions internationales ratifiées par l'Algérie ;

L'ouverture des espaces de liberté pour les acteur.ices de la société civile et la garantie de l'exercice sans entrave de leurs missions constructives dans le cheminement vers l'État de droit.

SIGNATAIRES :

Organisations algériennes:

- IBTYKAR
- Comité de sauvegarde de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme dissoute (CS-LADDH)
- Libertés Algérie
- SHOAA for Human Rights
- PADA (Pour une alternative démocratique en Algérie)
- ACDA (Agir pour le changement et la démocratie en Algérie)
- Collectif des familles de disparu.e.s en Algérie – SOS Disparu.e.s (CFDA).
- Riposte Internationale
- Comité de soutien pour les droits humains en Algérie – Montréal
- Comité national pour la libération des détenus (CNLD)

- Collectif pour une Alternative Démocratique et Sociale en Algérie (CADSA-Marseille)

Organisations internationales et régionales:

- MENA Rights Group

- Institut du Caire pour les études des droits de l'homme (CIHRS)
- Avocats Sans Frontières en Tunisie
- ARTICLE 19
- AfricanDefenders (Pan-African Human Rights Defenders Network)
- EuroMed Droits
- FIDH (Fédération Internationale pour les Droits Humains), dans le cadre de l'Observatoire pour la Protection des Défenseurs des Droits Humains
- Organisation mondiale contre la torture (OMCT), dans le cadre de l'Observatoire pour la Protection des Défenseurs des Droits Humains
- Service International pour les Droits de l'Homme
- Front Line Defenders.

Lien vers le contenu de la campagne #أطلقوهم #Serhet-asen (#LibérezLes):
<https://linktr.ee/freedzconscienceprisoners>
 Email: freedzconscienceprisoners@proton.me

Militant associatif de la diaspora: âgé de 73 ans, Mohand Taferka placé en détention préventive

La radio des sans voix (<https://www.laradiodessansvoix.org/>) – 05 Avril 2024



Dans le cadre de la campagne nationale pour la libération des 228 détenus d'opinion, nous découvrons aujourd'hui le profil du détenu d'opinion, Mohand Taferka, le militant associatif de la diaspora placé en détention préventive à l'âge de 73 ans.

Mohand Barrache, plus connu sous le nom de Mohand Taferka, est né le 27 juin 1950 (73 ans) à Ighil Nacer, commune d'Akbou (Bejaia).

Au début de sa carrière, Mohand travaille dans la marine nationale pendant dix ans avant d'intégrer la SONATRACH.

Ses proches le décrivent comme un homme affable qui apprécie le débat surtout sur l'histoire, les langues et les cultures.

Mohand est un amoureux de sa terre natale, la Kabylie, et sa culture. Il a été notamment membre de l'association culturelle Tafilt (lumière).

Mohand a également écrit une pièce de théâtre dans sa jeunesse, mise en scène et jouée par les habitants de son village.

Dans les années 90, Mohand Taferka émigre en France. Il crée l'association Taferka (Afrique en tamazight) en avril 1998 à Montreuil.

Selon Mohand, le nom « Taferka » fait référence à la fois au continent africain et à la terre labourée et féconde (tiferkiwine).

Son association offre des cours de Tamazight et de langues, et organise des conférences sur divers sujets. Elle dispense, également, des cours de danses kabyles et orientales et d'informatique.

En parallèle à ses activités, l'association Taferka propose des services d'assistance juridique et des sorties culturelles et pédagogiques.

En 26 ans d'existence, Taferka a organisé plus de 200 conférences et ses locaux sont devenus un foyer de rencontres culturelles et humaines regroupant des personnes de toutes les nationalités.

En plus de son travail associatif, Mohand Taferka a été animateur à Berbère TV pendant neuf ans. Son engagement dans l'audiovisuel a permis au public de (re)-découvrir des poètes et des écrivains d'expression amazighe.

Dans le cadre de ce travail, Mohand sillonne toute la Kabylie et fait découvrir dans ses reportages les villages et les habitants de la région.

Au cours de ces deux décennies d'engagement, Mohand demeurera toujours bénévole. Il ne touche pas de salaires pour ses activités associatives et médiatiques, et considère que son engagement est motivé par son amour pour la culture amazighe et la solidarité.

Mohand Taferka se rend régulièrement en Algérie pour retrouver les siens et sa terre natale.

Le 27 avril 2023, Mohand est interpellé au port d'Alger alors qu'il embarquait en direction de Marseille, puis conduit par la police chargée de la lutte contre la criminalité transnationale organisée au poste de Saoula (Alger). Il est relâché, mais sera arbitrairement mis sous le coup d'une Interdiction de sortie de territoire (ISTN).

Le 15 novembre 2023, le juge d'instruction du tribunal de Sidi M'hamed le place sous mandat de dépôt malgré ses 73 ans et son état de santé très fragile - il souffre de plusieurs maladies chroniques.

Son procès est programmé le 21 mai 2024 au tribunal criminel de Dar El Beida (Alger). Il est en détention préventive à la prison de Koléa (Tipaza).

#Hirak, #Algérie, Campagne nationale pour la libération des 228 détenus d'opinion #libérez-les

Abdelouahab Fersaoui subit des pressions policières

Le matin d'Algérie (<https://lematindalgerie.com>) - 05 Avril 2024



Abdelouahab Fersaoui, l'ancien président de RAJ, dissous par le régime, a été entendu par la police judiciaire mardi dernier, indique le concerné.

« J'ai été entendu, le mardi matin 02 avril 2024, par les services de la police judiciaire du commissariat de la daïra de Darguina, wilaya de Béjaïa, suite à une convocation que j'ai reçue la veille, le lundi 1er avril », informe Abdelouahab Fersaoui, dans un post sur les réseaux sociaux.

Il affirme que « les questions de l'interrogatoire ont porté essentiellement sur mes récentes publications, contributions et déclarations ». « L'interrogatoire a été sanctionné par un PV que j'ai signé suivi de la confiscation de mon téléphone qui contient les deux numéros que j'utilisais », annonce encore Fersaoui qui appelle pour que « cessent les intimidations et les harcèlements à l'encontre des militants-es, ce n'est pas du tout une solution ».

Abdelouahab Fersaoui, président du Rassemblement-Actions-Jeunesse (RAJ), une association citoyenne engagée lors des manifestations du Hirak, avait été condamné en première instance le 6 avril 2021 à un an de prison ferme pour « atteinte à l'intégrité du territoire national ».

Les activistes, comme les simples citoyens subissent au quotidien surveillance, pressions policiers et harcèlement judiciaire. Objectif pour le régime : empêcher coûte que coûte la résurgence des manifestations populaires du printemps 2019.

228 prisonniers d'opinion croupissent dans les prisons. Sans parler des dizaines de citoyens placés sous ISTN et les interdictions qui frappent toutes les activités politiques et rassemblements pacifiques.

Yacine K.

Djamila Bentouis, une chansonnière accusée d'appartenance à une entité terroriste et d'atteinte à la sécurité de l'État

Radio M (<https://radio-m.net/>) – 05 Avril 2024



Djamila émigre en France et confie son fils âgé de six ans à sa famille en Algérie. Elle travaille dur comme aide-soignante afin de faire le nécessaire pour amener son fils auprès d'elle. Djamila se marie de nouveau en 2000 et donne naissance à deux enfants, aujourd'hui âgés de 19 et 21 ans. Ayant grandi dans une famille de musiciens — un père flûtiste et un frère guitariste —, elle prend des cours de harpe et finit par inscrire ses enfants au conservatoire.

Issue d'une famille engagée durant la Guerre de libération, Djamila porte un amour sincère pour l'Algérie. Elle s'implique dans le Hirak comme des millions d'Algériens en écrivant de la poésie et des chansons patriotiques durant ce mouvement qu'elle considère historique. À Paris, Djamila prend le micro à la Place de la République pour déclamer sa poésie, reprise en cœur par les manifestants. Elle réussit à enregistrer quelques chansons sur le Hirak qui sont largement partagées sur les réseaux sociaux.

Le 25 février 2024, Djamila se rend en Algérie parce que sa mère venait de décéder. Elle est arrêtée par la police à l'aéroport d'Alger, puis soumise à un interrogatoire. La police lui confisque ses documents de voyage avant de la relâcher avec obligation de se présenter au bureau de la police judiciaire de Dar El Beïda (Alger) le 28 février. Djamila est une nouvelle fois entendue sur sa participation au Hirak, ses opinions et une chanson qu'elle a écrite et interprétée lors des manifestations. Elle est placée en détention préventive et poursuivie pour « adhésion à une entité terroriste » en vertu de l'article 87 bis. Elle est également poursuivie pour « atteinte à la sécurité de l'État » et « incitation à des rassemblements non armés ». Ses avocats ont fait appel contre l'ordonnance de placement en détention préventive, mais la chambre d'accusation refuse le 13 mars 2024. Djamila est incarcérée depuis presque un mois à la prison de Koléa (Tipaza).

Campagne libérez-lez #اطلقوهم

Hocine Redjala empêché encore de quitter l'Algérie

Le matin d'Algérie (<https://lematindalgerie.com>) - 07 Avril 2024



Hocine Redjala, ce dimanche matin à l'aéroport.

Le cinéaste et militant Hocine Redjala a été empêché ce dimanche matin de quitter l'aéroport Houari-Boumediene (Alger).

Hocine Redjala est bloqué par les autorités en Algérie depuis 9 mois sans qu'aucune décision de justice le concernant ne lui soit donné. C'est un homme à bout et en colère que nous avons pu joindre pour comprendre sa situation. « Ils m'ont refoulé comme si j'étais un délinquant » dénonce-t-il. En effet, arrivé au niveau de la police des frontières, Hocine Redjala a été prié de quitter l'aéroport et de rentrer. Le propos des hommes de la Paf est ferme. Et sans justification quelconque. « Je leur ai demandé un document justifiant mon interdiction de quitter le territoire national, mais rien ils n'ont pas voulu me notifier cette décision... J'ai la rage impuissante », ajoute-t-il.

Hocine Redjala était impatient de rejoindre ses enfants et reprendre son travail. Cela fait neuf mois qu'il ne les a pas vus. Sa tentative de regagner son foyer est restée vaine. « Il fallait faire cette tentative car je suis fatigué d'attendre dans le vide... », souffle ce militant qui en a déjà vu d'autres. Hocine Redjala ne comprend pas pourquoi il lui est ainsi interdit de quitter l'Algérie.

Le silence auquel il fait face lui est particulièrement insupportable. Aucun juge n'a été capable de lui expliquer le comment et le pourquoi de cette décision. Il est ballotté de tribunal en tribunal, de commissariat en commissariat... Comme lui, de nombreux Algériens sont placés sous ISTN. D'autres, craignant le même sort refusent de rentrer au pays.

« Mais ou'on ne s'inquiète pas je suis fait du bon bois, ils ne m'auront pas », souligne Hocine Redjala. En mars 2020, le cinéaste a été également interpellé par la police des frontières avant d'être relâché.

Les hommes politiques, comme les activistes subissent d'intenables pressions. Abdelouahab Fersaoui, ancien président de RAJ, dissous par le régime et ancien détenu d'opinion, a été convoqué par la police il y a quelques jours pour ses déclarations sur les réseaux sociaux.

Djamila Bentouis, 60 ans, mère de trois enfants, autrice d'une vidéo qui dénonce le régime en place, a été placée en détention après son retour au pays pour assister à la mort de sa mère.

L'Algérie est devenue sous l'ère Tebboune une prison à ciel ouvert. Outre les interdictions de quitter le territoire national qui frappent arbitrairement les activistes et militants, 228 prisonniers d'opinion, selon le chiffre du CNLD, croupissent dans les prisons. Plusieurs organisations de défense des droits humains ont dénoncé les violations des libertés, les condamnations arbitraires qui ciblent les activistes et militants politiques.

La criminalisation de la politique et des libertés fondamentales, la peur et la censure sont devenus les piliers du régime de Tebboune qui se pique dans les médias d'être le héraut des libertés retrouvées sous son règne.

Hamid Arab

Algérie: nouveau féminicide à Sétif, portant le bilan à 9 victimes depuis janvier

La radio des sans voix (<https://www.laradiodessansvoix.org/>) – 07 Avril 2024



Un nouveau drame lié aux violences faites aux femmes s'est produit hier à Ouled Saber, dans la wilaya de Sétif. Une femme de 32 ans a été tuée par son mari dans des circonstances particulièrement violentes.

Selon les faits rapportés par l'association Féminicide Algérie, l'homme aurait d'abord frappé et poignardé à plusieurs reprises son épouse jusqu'à ce que celle-ci succombe à ses blessures, à l'intérieur de leur domicile. Il aurait ensuite tenté de dissimuler son crime en transportant le corps sans vie jusqu'à la voie publique, à proximité du rond-point de Dhar el Halima, où il l'aurait enveloppé dans de la laine avant d'y mettre le feu.

L'agresseur a été rapidement interpellé par les autorités et une enquête a été ouverte pour déterminer les circonstances exactes du drame. Il a été placé en garde à vue dans le cadre de cette affaire de violence conjugale ayant coûté la vie à sa femme.

Ce féminicide porte malheureusement à 9 le nombre de femmes tuées par leurs conjoints ou ex-conjoints depuis le début de l'année 2024 en Algérie, selon les chiffres officiels. Un triste bilan qui illustre l'ampleur du fléau des violences faites aux femmes dans la société algérienne.

Les derniers cas en date remontent à début mars à Oum El Bouaghi et Tipaza, où deux femmes ont été assassinées, l'une par son mari et l'autre par un inconnu. En février, deux autres féminicides avaient été recensés à M'sila et Boumerdes, alors qu'au mois de janvier, pas moins de quatre femmes ont été victimes de violences qui leur a coûté la vie.

Sophie K.

Algérie : des ONG appellent à la libération des « détenus d'opinion »

Middle East Eye (<https://www.middleeasteye.net/>) – 07 Avril 2024



Parmi ces « détenus d'opinion », il reste des « figures » du mouvement contestataire hirak qui avait démarré il y a cinq ans et provoqué la chute en avril 2019 du président Abdelaziz Bouteflika (Ryad Kramdi/AFP)

Des associations de défense des droits humains algériennes et internationales ont adressé jeudi un appel aux autorités algériennes pour « libérer les détenus injustement emprisonnés » et « ouvrir l'espace civique ».

Cet appel a été lancé dans un communiqué signé par une vingtaine d'organisations, dont la Fédération internationale pour les droits de l'homme (FIDH), l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), Euromed, et Front Line Defenders ainsi qu'algériennes comme Ibytkar et le Comité national pour la libération des détenus (CNLD).

« À ce jour plus de 200 personnes sont emprisonnées pour avoir exprimé leur opinion et exercé leurs droits fondamentaux » comme la liberté d'association et de rassemblement pacifique, ont souligné les signataires.

Parmi ces « détenus d'opinion », il y a des « figures » du mouvement contestataire hirak qui avait démarré il y a cinq ans et provoqué la chute en avril 2019 du président Abdelaziz Bouteflika (décédé en septembre 2021), ont ajouté les ONG.

Cherif Mellal reste en prison, ainsi a décidé un juge

Le matin d'Algérie (<https://lematindalgerie.com>) - 08 Avril 2024



Cherif Mellal paie cher son choix d'être au côté du peuple et de sa région natale.

La chambre d'accusation près de la cour d'Alger a rejeté la demande de liberté de provisoire introduite par la défense au profit du détenu d'opinion, Cherif Mellal. L'ancien président de la JSK paie son engagement pour la Kabylie.

Dans la foulée, la même chambre d'accusation a confirmé l'ordonnance du juge d'instruction près le tribunal de Sidi M'hamed, Alger, portant son placement sous mandat de dépôt, rapporte le Comité national pour la libération des détenus d'opinion.

L'ancien président de la JS Kabylie, Cherif Mellal, a été relaxé dans une première affaire dans laquelle il a été accusé « d'atteinte à l'unité nationale ». Rien que ça ! Mais il demeure derrière les barreaux pour une deuxième affaire dans laquelle il a fait l'objet d'une décision de placement sous mandat de dépôt. Il a été condamné en première instance à 18 mois de prison ferme.

Mais réjouissez-vous, l'Algérie dort sous le lourd silence des prisons et macère dans le bruit des chaînes qui entravent la liberté. Quelque 230 détenus d'opinion croupissent dans les prisons. Des centaines de citoyens, activistes ou pas, sont l'objet de mesures arbitraires de la justice. Le pays d'Abane et Ben M'hidi est placé sous le contrôle d'individus dont la seule obsession est de durer au pouvoir, quitte à mettre en danger sa stabilité et son devenir.

Yacine K.

Une liste non exhaustive des détenus d'opinion

Le matin d'Algérie (<https://lematindalgerie.com>) - 09 Avril 2024



Plus de 250 détenus d'opinion croupissent dans les prisons.

Nous publions la liste des détenus d'opinion a été rendue publique par Me Alili Yamina le 2 avril dernier 2024. Tous les noms des prisonniers d'opinion n'y figurent malheureusement pas.

Le Comité national pour la libération des détenus d'opinion évoque une liste de 228 détenus arbitrairement arrêtés et condamnés à la prison ferme. Certains attendent toujours leurs procès. Il est important de mettre des noms et des prénoms sur ces détenus anonymisés pour beaucoup d'entre eux car leurs familles craignent les représailles des autorités. Comme au demeurant les citoyens arbitrairement placés sous interdiction de quitter le territoire national. Leur silence rend impossible toute estimation de leur nombre exact malheureusement.

A quelques heures de l'Aïd, cette liste rappellera aux tenants du pouvoir qui tiennent le pays par la peur et la terreur qu'il y a des Algériennes et des Algériens qui croupissent derrière les barreaux par leur fait.

La liste non complète.

Kamira Naït Sid	Arezki Bessalah	Benzaïd Mourad
Barache Mohand Akli dit	Bouchlaghem El khodir	Ouali Mounir Belkacem
Mohand Taferka	Mendil Djahid	Lahouali Oussama
Cherif Melal	Djamel Azaim	Bouamrane Mouhamed
Arab Mohand Ameziane	Tadjadit Mohamed	Chetti Kamel
Ihsane El Kadi	Maache Azeddine	Djoudi Djamel
Moustapha Bendjama	Farid Ben Mokhtar	Bouchalal Zahir
Bouhafis Slimane	Hanine Abdellah	Oumaouche Madjid
Hamitouche Walid	Khouni Omar	Arab Ben Ali

Islam Latrache Mouhamed Sellami Karim Ziane Amayas Kaabache Abed Halim Gharnaout Mourad Baghdadi Mouhamed Mouci Idris Kacem Tahar Djbellah Mouloud Boubeki Malek Mala Youghurta Kashi Malek Brahim Lalaami Said Riahi Idir Mahdi Fourtas Toufik Bouhadda Ilyes Bahri Kamel Khemmadj Bilal Ramtani Kossaila	Hamzi Djaafar Teyeb yougurthen Ait Chebib Khellaf Lassakri Mohamed Mamou Sifax Nechak Yacine Ouabed Abed Raouf Khoualdi Tahar Ammar Khodja Belaid Belkacem Mourad Belaiboud Djamel Addar Nabil Aggad Madjid Messouaf Youcef Attaf Mohand Said Smail Chabane Didi Djamel Titouah Abed Rahim Sid Atmane Sofiane	Chenaqer Abed El Ghani Mouhad Kacemi Abbas Lahlou Nassim Moudoud Mouhamed Abedallah Mouhamed Ben Halima Hamzi Fateh Chaouche Aghilès Hamadene Toufik Azaw Hadjaz Mounir Kabache Mourad Chabane Madjid Bentaleb Youcef Gueddache Mazigh Ouahid Fateh Farez Hidouche Brahim Hidouche Mouhamed Kheddouche Khaled Oussama Dendani
---	---	--

La libération immédiate sans conditions de tous les détenus est une priorité.

La Rédaction

Le détenu d'opinion Abdelkader Ghazi, résilience et résistance malgré sa situation de handicap

Radio M (<https://radio-m.net/>) – 09 Avril 2024



● *Abdelkader Ghazi, résilience et résistance malgré sa situation de handicap* #أطلقوهم

Abdelkader Ghazi est né le 9 octobre 1955 (68 ans) à Bechar (Sud-ouest). Père de sept enfants, paraplégique et souffrant d'une maladie cardiaque et d'hypertension artérielle, il est connu pour être un défenseur acharné des droits humains et de la citoyenneté. Bien qu'il vive dans une région reculée, Abdelkader soutient toutes les causes justes en faveur du développement et de la justice sociale à travers le territoire national.

Dans les années 2000, Abdelkader Ghazi s'implique dans plusieurs mouvements et actions citoyennes. En 2013, il rejoint le Comité de défense des droits des chômeurs, puis participe à des mobilisations contre l'exploitation du gaz de schiste dans le Sud. Il figure également parmi les fondateurs du Front de refus politique opposé au quatrième mandat du président Abdelaziz Bouteflika en 2014. Tous ces engagements lui ont valu de nombreuses arrestations et poursuites judiciaires.

Comme des millions d'Algériens, Abdelkader Ghazi rejoint le Hirak en 2019. Sur son fauteuil roulant en portant toujours le drapeau national, il est l'un des meneurs des manifestations à Bechar dès le 22 février. Selon ses proches, il n'a voulu manquer aucune manifestation du vendredi malgré la répression et le harcèlement dont il a fait l'objet.

Le 23 novembre 2022, Abdelkader Ghazi est arrêté par la police de Bechar, puis interrogé au sujet de ses publications Facebook et ses opinions politiques par la Brigade de lutte contre la

cybercriminalité de la police judiciaire. Le tribunal de Bechar ordonne son placement en détention préventive pour des accusations de soutien et d'appartenance à une entité terroriste (Mouvement Rachad), organisation classée « terroriste » par les autorités algériennes depuis mai 2021. Son dossier est renvoyé devant le tribunal pénal de Bechar et sera jugé le 30 avril 2024.

Abdelkader Ghazi est détenu depuis 16 mois à la prison de Bechar malgré sa situation de santé très fragile.

Féminicides : Une femme poignardée puis brûlée à Sétif

El Watan (<https://elwatan-dz.com/>) – 09 Avril 2024



Un nouveau drame secoue la ville de Sétif. Une femme âgée de 32 ans a été sauvagement assassinée par son mari le 27^e jour de ce mois sacré de Ramadhan dans la localité de Douar Draa Halima, dans la commune de Ouled Sabor, à Sétif.

Le mari de la victime a tenté par la suite de dissimuler ce crime en incinérant le corps de sa femme. Ce meurtre, qui a fait le tour des réseaux sociaux, est le deuxième du genre en l'espace de deux semaines et le neuvième cas signalé depuis le début de l'année. L'auteur du crime, selon les premiers éléments de l'enquête, a asséné plusieurs coups de poing à sa femme, avant de la poignarder à mort à l'intérieur de leur domicile. Pris de panique et dans sa tentative d'effacer les traces de son acte, il a transporté la dépouille de la victime dans sa voiture jusqu'à un endroit proche de la voie ferrée.

Le scénario produit par le mari est digne d'un film d'horreur. Il a pris le soin d'envelopper le corps de sa femme dans de la laine avant de procéder à son incinération. Cet acte atroce et abominable a été découvert par un agriculteur. Alerté par la fumée émanant de la forêt, l'agriculteur et ses fils se sont rendus sur place où ils firent la découverte du corps d'une femme gisant au milieu d'un amas de laine enflammée. Un témoin a, selon la presse locale, affirmé avoir aperçu un homme d'une quarantaine d'années, présumé être le mari de la défunte, s'enfuir précipitamment des lieux du crime. L'intervention des gendarmes a permis d'interpeller le suspect et de le placer en garde à vue.

Deux semaines auparavant, c'est une autre jeune femme qui subit le même sort. Wafaa Z., âgée de 24 ans et mère d'un nourrisson de trois mois, a été égorgée par son époux âgé de 20 ans dans la ville de Ain M'lila dans la wilaya d'Oum El Bouaghi. Ce crime est recensé par la page Facebook «Féminicides Algérie» avec la mention suivante : «Wafaa Z. n'est pas juste un nom dans une liste macabre, elle avait une histoire, une vie, et surtout elle avait un avenir, ainsi qu'un enfant à élever.»

«Originaire de la ville d'El Kantara, dans la wilaya de Biskra, Wafaa était diplômée de l'enseignement secondaire», est-il écrit sur cette page. Trois jours après avoir commis cet acte impardonnable, l'agresseur est décédé d'une attaque cérébrale.

Notons que depuis le début de l'année, la page «Féminicides Algérie» a recensé une série de féminicides témoignant d'une violence insistante à l'égard des femmes dans le pays. Ces actes abjects ont coûté la vie à plusieurs femmes, laissant dans leur sillage des familles inconsolables. Le 24 janvier 2024, à Sétif, Zahia B., épouse B., a été assassinée par des inconnus, apparemment lors d'un vol.

Le 21 du même mois, à Mostaganem, Nawal Cherifa T., une jeune femme de 30 ans et mère d'un enfant, a été cruellement assassinée par son ex-conjoint âgé de 45 ans. L'agresseur l'a poignardée à plusieurs reprises avant de la frapper sauvagement avec un marteau.

Ce ne fut malheureusement pas le seul acte de violence perpétré ce jour-là, puisque le même individu a également mis fin à la vie des parents de son ex-conjointe et de leur fils.

Le même jour, à Mostaganem toujours, une autre femme, Hafida, a connu un sort similaire des mains de son beau-fils, qui l'a également poignardée et frappée avec un marteau.

Quelques jours plus tard, le 29 janvier 2024, à Alger, Nesrine G., une assistante médicale de 25 ans, a été victime de l'obsession d'un harceleur âgé de 37 ans, qui l'a poignardée de manière répétée, lui ôtant ainsi la vie de façon brutale.

Le 26 janvier 2024, à Boumerdès, c'est Narimane B., une mère de quatre enfants, qui a été tragiquement assassinée par son conjoint.

La liste macabre continue avec le cas de Loubna M., une élève de six ans, assassinée le 6 février 2024 à M'sila par le cuisinier de son école.

Le 8 mars 2024, à Tipasa, Djamila F., âgée de 47 ans, a été tuée chez elle par un intrus, qui l'a attaquée avec un couperet, ajoutant ainsi un autre nom à la liste des victimes de cette terrible vague de féminicides.

Selon «Féminicides Algérie», plus de 228 femmes ont succombé ces trois dernières années à des mauvais traitements infligés par un parent, mari, ex-mari ou un inconnu. Ces chiffres doivent nous interpeller sur l'ampleur de ce phénomène.

Il est temps de briser le silence et d'analyser de manière scientifique les causes de ces actes d'autant plus que le nombre réel de femmes tuées dans de telles circonstances est probablement bien plus élevé. «Il faut une réelle volonté politique et une stratégie nationale afin de protéger les femmes et dissuader les auteurs de violences», propose «Féminicides Algérie».

Tags: #El Watan #Sétif #Féminicide #Actualité

Nabila Amir

Brahim Laâlami, l'un des symboles de la jeunesse sacrifiée du Hirak
Riposte Internationale (<https://www.riposteinternationale.org/>) – 09 Avril 2024



● **Brahim Laâlami, l'un des symboles de la jeunesse sacrifiée du Hirak** #أطلقوهم

De son vrai nom, Chemseddine Laâlami (32 ans), Brahim est né le 26 avril 1992 à Bordj-Bou-Argeridj. Issu d'une famille modeste et pieuse, Brahim commence à apprendre le Coran dès son jeune âge, poussé par ses grands-parents et son père. Il étudie notamment à Tamoukra à Akbou (Bejaia) où il apprend le Tamazight ainsi que dans une Zaouïa du quartier populaire de Bab El Oued (Alger). Brahim Laâlami passe une partie de sa jeunesse à Alger et ses parents l'inscrivent à l'école Omar Ibn Khattab du quartier de Ruisseau.

Durant son adolescence, Brahim développe une passion pour la couture dont il fait son métier. Grand passionné de musique Chaâbi, il occupe ses temps libres en jouant de la mandole et en composant des chansons qui racontent le quotidien difficile de sa génération. Après plusieurs années de travail en tant que couturier en Algérie, il tente une expérience en Turquie avec l'espoir de travailler dans l'un des grands ateliers d'Istanbul. Brahim revient en Algérie car le pays et sa famille lui manquent. Son expérience à l'étranger l'a cependant enrichi et il retourne chez lui, plus conscient que jamais, de la misère sociale des jeunes en Algérie.

Le 13 février 2019, dix jours avant le mouvement citoyen, Laâlami s'oppose publiquement à un éventuel « 5e mandat » de Bouteflika en portant une affiche « Non au 5e mandat », devenue virale sur les réseaux sociaux. Très suivi depuis 2019, Brahim Laâlami publie régulièrement des vidéos

d'espoir et d'incitation à l'engagement pacifique. Il devient rapidement l'un des jeunes activistes les plus dynamiques du Hirak, ce qui lui vaut au moins 12 affaires judiciaires depuis 2019 et six détentions.

Il est également victime d'agressions et d'un enlèvement forcé pendant cinq jours entre le 1er et le 5 novembre 2019. Brahim Laâлами cumule une durée totale d'emprisonnement de 30 mois depuis sa première détention le 21 novembre 2019. Sa famille subit un acharnement policier et judiciaire continu. Ses trois frères ont tous été poursuivis judiciairement et deux ont été mis en prison.

En raison des pressions subies et dans le but de laisser sa famille vivre en paix, Brahim quitte l'Algérie le 28 juin 2021 de manière clandestine dans un bateau de la harka en direction de l'Espagne. Il ne réussit pas à rejoindre l'Europe. Secouru en mer par les garde-côtes espagnols, il est refoulé vers l'Algérie quelques jours après malgré les risques qu'il encourait. Selon ses proches, les autorités algériennes ont mis la pression pour obtenir son rapatriement forcé.

Arrêté le 19 novembre 2022 à Aïn Témouchent, il est placé sous mandat de dépôt à la prison d'El Khroub puis à Boussouf (Constantine) pour des accusations criminelles, dont celui de trafic de drogue. Aucune preuve matérielle n'est fournie, mis à part la déclaration d'un trafiquant cité dans le dossier, afin de salir sa réputation. L'accusé principal de ladite affaire a cependant déclaré publiquement lors de l'audience qu'il avait subi de mauvais traitements pour impliquer Brahim.

Laâлами mène une longue grève de la faim pendant deux mois pour protester contre sa détention. Il est tout de même condamné par le pôle pénal spécialisé de Constantine à cinq ans de prison. À la fin de 2023, la famille Laâлами perd contact avec Brahim. Le père Laâлами se rend à Constantine à plusieurs reprises, mais l'institution pénitentiaire refuse de lui donner des informations précises sur son transfert vers une nouvelle prison. Finalement, après plus d'un mois de recherche, la famille apprend que Brahim est détenu à la prison de Aïn Témouchent. Il se trouve depuis quelques jours à la prison de Tlemcen.

Un journaliste algérien expulsé d'Algérie !

Le matin d'Algérie (<https://lematindalgerie.com>) - 15 Avril 2024



C'est un récit hallucinant qu'a livré Farid Alilat, dimanche, sur sa page Facebook. Ce journaliste à Jeune Afrique, de nationalité algérienne, a été expulsé, samedi 13 avril, du pays à peine arrivé à Alger. Ce journaliste se défend d'être un quelconque activiste. Il fait son métier : journaliste.

Aucun motif ni décision judiciaire n'a été avancé au journaliste refoulé manu militari de l'aéroport d'Alger. Le fait du prince !

Cette expulsion sans doute inédite dans l'histoire s'ajoute aux mesures arbitraires mises en place depuis 4 ans pour endiguer la colère populaire et faire taire la presse.

En plus des interdictions de quitter le pays, les condamnations les plus invraisemblables, nous découvrons maintenant l'expulsion d'Algériens de leur pays ! Triste illustration.

Nous vous livrons donc ce témoignage particulièrement édifiant de Farid Alilat sur les dérives autoritaires qui ont cours en Algérie :

« Moi, Farid Alilat, journaliste à Jeune Afrique, et citoyen algérien, j'ai été expulsé samedi 13 avril 2024 de l'aéroport international d'Alger après avoir passé plus de 11 heures dans les locaux de PAF et de la police judiciaire (PJ) de cet aéroport. Vendredi 12 avril, je me présente vers 18h30 au guichet de la PAF. Après une première vérification de mon identité, l'agent de service appelle son supérieur. Celui-ci prend mon passeport et donne des coups de fil.

Au bout de cinq minutes, il me demande de le suivre avec mes bagages vers l'entrée des locaux de la PJ. Là, un autre officier prend les choses en main. Je demande ce qui se passe, on me dit qu'ils vont procéder à des vérifications d'usage. Sur ce, on me dirige vers une salle d'attente où se trouvent déjà des ressortissants chinois et subsahariens.

Au bout d'un moment, un officier se présente et me demande d'éteindre mes téléphones avant de me les confisquer. J'attends dans cette salle pendant des heures. Vers 22h, trois policiers se

présentent et me demandent de les suivre avec mes bagages. Mes bagages sont passés au scanner et fouillés. Procédure classique. Je demande à l'un des officiers les motifs de tous ces contrôles, il me répond : » Contrôle de routine. »

Là, un des officiers me demande de lui remettre mon ordinateur. Retour à la même salle d'attente. Vers 22h30, je suis conduit avec mes bagages vers les locaux de la PJ du même aéroport. On décide de placer mes bagages dans un bureau. Dans un autre bureau, on décide de me faire une audition. Les officiers me demandent de leur remettre ma carte de séjour, mon permis et ma carte de presse qu'ils font scanner.

L'audition commence. On ne me présente aucun document judiciaire pouvant justifier cette audition. Pas plus qu'on m'explique l'objet de mon interpellation. Trois officiers se relaient pour m'interroger sur tout. Ma filiation, mon cursus scolaire, ma situation personnelle. On m'interroge sur mes voyages, sur les personnes que je rencontre quand je viens en Algérie, sur mes écrits, sur la ligne éditoriale de mon journal, sur l'objet de mon voyage, sur le MAK, sur les opposants algériens à l'étranger.

Au bout d'un moment, on me demande d'ouvrir mon téléphone et mon portable pour qu'ils puissent y accéder. Je n'ai rien à cacher. On m'interroge encore sur mes écrits sur Jeune Afrique, sur mes publications sur Facebook et sur Ttwitter, sur mes antécédents judiciaires en Algérie et en France.

Là encore, je n'ai rien à cacher. Tout ce que je publie est publié avec mon vrai nom. On me demande si j'ai la nationalité française. J'ai dit non. J'ai un seul passeport algérien. Je suis résident en France depuis 2004. On insiste encore sur mes articles. J'explique que je travaille sur l'Algérie pour le compte de *Jeune Afrique* depuis 2004.

Pendant ces vingt dernières années, j'explique aux policiers, j'ai eu à rencontrer des centaines de personnes de responsables, des cadres civils ou militaires ou encore d'autres interlocuteurs sans être le moindre du monde inquiété par une quelconque autorité policière, judiciaire, sécuritaire ou politique.

Pendant 20 ans, on ne m'a jamais demandé une quelconque autorisation pour effectuer mon travail. Durant l'année 2023, je me suis rendu trois fois en Algérie dans le cadre de mon travail. Je n'ai jamais fait l'objet de la moindre interpellation de la part d'une quelconque autorité. Mon dernier séjour en Algérie remonte du 15 au 24 décembre 2023. Là encore je suis rentré et sorti du territoire sans le moindre souci. Je ne fais l'objet à cet instant présent d'aucune plainte ou d'aucune poursuite judiciaire. Auquel cas, on me l'aurait signifié.

Mon audition s'achève vers 4h du matin. On me fait signer le PV d'audience que je relis sommairement. Un officier me dit : » Vous ne nous faites pas confiance ?! ». Mais si... Je relis quand même. Les policiers sont très courtois. Ils s'excusent même de cette situation. Là encore, personne n'est en mesure de me donner une explication pourquoi je suis retenu dans ces locaux et pourquoi mon téléphone et mon ordinateur font l'objet d'une fouille qui n'a pas été ordonnée par un juge.

Au vu de la loi, seul un juge peut ordonner la saisie d'un ordinateur ou d'un téléphone. Vers 4 h du matin donc, on me dit que la procédure est terminée. Je demande si je peux récupérer mes affaires

et mes documents pour partir librement, on me dit : Pas de soucis, mais qu'il faut attendre un peu. Encore une fois, les policiers sont courtois. Je n'ai subi aucun mauvais traitement, aucune pression de leur part, aucune forme d'intimidation.

Je collabore car je n'ai rien à me reprocher. J'attends dans les locaux de la PJ. Le temps passe. Personne n'est en mesure de m'expliquer l'objet de mon interpellation. Vers 5h du matin, un policier me demande de lui remettre ma carte de séjour.

J'attends toujours. Vers 5h30, je demande à un policier ce qui se passe. Il m'annonce que je vais être refoulé dans l'avion de 7h du matin. Vers 6h30 du matin, deux officiers se présentent. Ils me remettent mes bagages, mes deux téléphones et mon ordinateur et me demandent de les suivre. Mes bagages repassent au scanner. Je demande à l'officier qui me raccompagne que je fais l'objet d'un refoulement. Il me dit : "Non, on vous reconduit dans l'avion." Je lui dis que c'est une expulsion d'un citoyen algérien et d'un journaliste, il me dit : "Non, qu'il me reconduit juste à l'avion pour repartir." Je lui demande pourquoi et qu'est-ce qui justifie cette exclusion. Il me dit : » Ce sont des instructions. »

Je suis conduit par un policier devant la porte de l'avion de Air France. Mon passeport est confié au commandant de bord. Procédure normale. A mon arrivée à Roissy vers 10h30, deux policiers français m'attendent à la sortie. Ils vérifient mes documents. Tout est en règle. Ils me reconduisent vers la sortie en m'évitant la queue devant les guichets.

Je suis donc expulsé de mon pays sans aucune justification verbale ou écrite. Je n'ai reçu aucun document écrit d'une quelconque autorité algérienne pour justifier cette décision arbitraire, illégale et anti constitutionnelle comme le stipule l'article 49 de la Constitution. Je comprends parfaitement que mes articles dérangent. Je suis un journaliste libre. Je traite de l'actualité de mon pays en journaliste libre et indépendant. Je comprends tout aussi parfaitement qu'on ne souhaite pas me voir venir en Algérie pour effectuer mon travail de journaliste. Avec cette décision, ce ne sont plus mes articles qui dérangent. Ma présence demain en Algérie même pour des raisons privées et familiales est un risque majeur pour moi et pour mes proches.

Aujourd'hui, on m'a expulsé de mon pays en tant que journaliste et citoyen algérien. Je le répète encore : le seul document de voyage que je possède est un passeport algérien. Je n'ai pas d'autre nationalité.

Demain, que va-t-il se passer si je décide d'y retourner ? Pendant toutes ces heures que j'ai passées dans les locaux de la PAF et de la PJ, j'ai imaginé le pire. Un mandat de dépôt à la prison d'El Harrach ou un retrait de mon passeport. Je me suis dit : la prison El Harrach ? Je vais retrouver la cellule ou la salle où mon père a été arbitrairement jeté en 1980 quand j'avais 15 ans. Je me suis souvenu aussi de ce que ma mère m'a dit en août 2003 quand je lui ai annoncé que je risquais d'aller en prison pour mes écrits comme directeur de Liberté. Ma mère m'a dit ce jour-là : » Si tu vas en prison pour tes écrits, je viendrai te voir la tête haute » Voilà. J'ai été expulsé de mon pays samedi 13 avril 2024. »

La Rédaction

Bejaia : le poète Akli Mouhoubi condamné à 18 mois de prison

Le matin d'Algérie (https://lematindalgerie.com) - 17 Avril 2024



Akli Mouhoubi

Le poète écrivain, Akli Mouhoubi, a été condamné, le 16 avril 2024, par le tribunal de Béjaïa, à 18 mois de prison ferme. Cet poète qu'on surnomme Matoub a subi l'arbitraire d'une justice aux ordres.

Le juge d'instruction près le tribunal de Béjaïa a placé le poète écrivain, Akli Mouhoubi, sous contrôle judiciaire. Il a été laissé après 4 jours de grande à vue, informe un communiqué du Cnld. Il y a lieu de rappeler que son père a été convoqué à son tour pendant la garde à vue de son fils et il lui a été demandé de ramener une copie du dernier livre d'Akli Mouhoubi.

Le 25 janvier 2023, le poète et écrivain, Akli Mouhoubi, surnommé Matoub d'Aokas, a été arrêté par la BRI dans le kiosque où il travaillait, à Tala Khaled, commune d'Aokas, wilaya de Béjaïa. Il a été conduit au commissariat central de la ville de Béjaïa où il est toujours maintenu.

Toujours dans la wilaya de Béjaïa. Le parquet près le tribunal de Béjaïa a requis, le 16 avril 2024, une année de prison ferme et 100 000 dinars d'amende contre de l'activiste Samir Cherrat, indique le Cnld. Samir Cherrat a été condamné le 24 décembre 2023 à une année de prison ferme et à 50 000 dinars d'amende. Il est sorti libre, sans mandat de dépôt à l'audience. Il a été jugé en comparution immédiate après avoir été présenté le même jour devant le procureur près le parquet de Béjaïa. Samir Cherat est poursuivi pour « publications de nature à nuire à l'intérêt national », poursuit la même source.

En outre, l'ex-détenu d'opinion, Chafik Medjahed, a été arrêté par la police, alors qu'il participait avec des citoyens à l'action dénonçant l'ouverture d'une franchise de la chaîne KFC au niveau de Delly Brahim, à Alger. Un groupe de citoyens a été également arrêté puis relâché. A peine ouvert, ce magasin a été fermé.

Près de 300 détenus d'opinion croupissent dans les prisons algériennes. Des centaines d'autres sont sous le coup d'interdiction de quitter le territoire national. L'une des dernières victimes de la répression est Djamila Bentouis, rentrée de France pour assister à l'enterrement de sa mère, elle a été placée sous mandat de dépôt.

Synthèse L.M.

Amnesty met Ihsane El Kadi à l'honneur à Montréal avec le soutien de Sébastien Diaz

Maghreb Émergent (<https://maghrebemergent.net>) – 17 Avril 2024



Dans un geste empreint de solidarité, l'auteur et comédien télé canadien Sébastien Diaz a adressé un vibrant hommage à Ihsane El Kadi, journaliste emprisonné en Algérie. Cette dédicace gravée sur les pages de son prochain roman, transcende les frontières et fait échos aux luttes universelles pour la liberté d'expression.

Lors d'une action organisée par Amnesty International en solidarité avec Ihsane El Kadi et d'autres détenus d'opinion à travers le monde, Sébastien Diaz a pris la parole avec une ferveur indéniable. "Cher Monsieur El Kadi, nous ne nous connaissons peut-être pas, mais au nom de tous ceux qui croient encore à la liberté de la presse, à la démocratie, à l'échange d'idées et au dialogue civilisé entre tous les êtres humains, merci", a-t-il déclamé. Et de poursuivre: "Merci de monter la garde, de tenir bon malgré les dangers. Merci d'avoir le courage que ceux qui vous détiennent n'ont pas. Le courage des grands qui veillent encore sur notre monde."

Cette dédicace, que Diaz inscrira dans l'exemplaire de son livre "Ils finiront bien par t'avoir" destiné à El Kadi dans le cadre de l'initiative "Livres comme l'air" d'Amnesty, est un témoignage poignant de solidarité transcendant les clivages. Plus de 2500 signatures ont également été recueillies pour soutenir la cause du journaliste incarcéré, démontrant la sensibilité du public montréalais à la situation des libertés en Algérie.

Ihsane El Kadi, figure emblématique de la presse indépendante algérienne âgé de 64 ans, a été arrêté le 24 décembre 2022 après avoir publié une analyse critique du rôle de l'armée dans les

prochaines élections de 2024. il a été condamné le 02 avril en première instance. Sa condamnation finale est celle de la cour d'appel qui l'a condamné le 18 Juin à 7 ans de prison dont 5 ans ferme. La cour suprême a rejeté le pourvoi interposé par ses avocats le 12 octobre 2023. son cas illustre les dérives autoritaires d'un régime qui a poursuivi ou détenu au moins 11 autres journalistes ces deux dernières années.

Face à la répression dont sont victimes Ihsane El Kadi et d'autres journalistes algériens, la voix de Sébastien Diaz, résonne comme un cri d'alarme. Lauréat de près d'une trentaine de trophées Géméaux récompensant ses émissions culturelles acclamées, Diaz use de sa notoriété pour défendre la liberté d'expression.

Diplômé en cinéma de l'Université Concordia, il a d'abord officié comme journaliste pour plusieurs publications avant de se consacrer à la télévision. Sa dédicace à Ihsane El Kadi est un rappel vibrant que la liberté d'expression est un droit inaliénable, et que la solidarité transcende les frontières pour défendre ceux qui en sont les sentinelles.

Le journaliste Saad Bouakba rejugé en appel et voici le verdict

Radio M (<https://radio-m.net/>) – 17 Avril 2024



La cours d'Alger vient de condamner en appel, le doyen de la presse algérienne, Saad Bouakba, à vingt mille dinars d'amende, a su Radio M auprès de son avocat, Me Said Zahi.

Lors de son procès en appel le 3 avril en cours, le parquet avait requis l'aggravation de la peine.

Le journaliste avait écopé en première instance d'une peine d'une année de prison dont six mois fermes et une amende de 200 000 dinars, par le tribunal de Dar El Beida, à Alger, suite à une chronique journalistique jugée par certains, comme injure aux habitants de la wilaya de Djelfa.

Lors du premier procès du chroniqueur, mercredi 11 octobre 2023, le procureur de la République avait requis, cinq ans de prison ferme, à son encontre.

Après la publication d'une chronique intitulée « vaches politiques », sur le site d'information El Madar, le mois de février 2023, Bouakba a été interpellé par la police et présenté devant la justice qui l'a placé sous contrôle judiciaire. Le journaliste est poursuivi pour « incitation à la haine » et « discrimination à l'encontre d'une zone géographique », suite à une plainte de plusieurs associations, députés et personnalités publiques de la wilaya de Djelfa qui se sont constituées partie civile.

Le dénouement d'une saga judiciaire oppressante: Mustapha Bendjama recouvre sa liberté

La radio des sans voix (<https://www.laradiodessansvoix.org/>) – 18 Avril 2024



Ce jeudi 18 avril 2024 marquera une date charnière dans l'inexorable bras de fer entre Mustapha Bendjama et les autorités algériennes.

Après avoir écopé de peines d'incarcération à répétition pour son travail journalistique intransigeant, le rédacteur en chef du quotidien Le Provincial a finalement recouvré sa liberté, bouclant ainsi un cycle de persécutions tenaces.

Dès 2019, Bendjama a été la cible de représailles pour avoir couvert les manifestations populaires et critiqué ouvertement le pouvoir. Il a fait l'objet d'une interdiction de sortie du territoire et d'arrestations à répétition, souvent sur la base d'accusations fumeuses comme l'incitation à attroupement ou l'atteinte à l'intérêt national.

En 2021, il a écopé de deux mois de prison avec sursis pour avoir partagé un rapport de police sensible sur Facebook. La même année, il a été relaxé de charges de diffamation visant les autorités suite à une publication controversée.

Cependant, c'est l'affaire dite "*Bourouai*" qui a marqué un tournant dans son calvaire judiciaire. Arrêté en février 2023 pour de présumés liens avec la militante franco-algérienne Amira Bourouai, Bendjama a été inculpé pour "*immigration clandestine*" et "*divulgarion d'informations classifiées*", des chefs d'accusation pour le moins spécieux.

Le 7 novembre 2023, il a été condamné à 6 mois de prison ferme par le Pôle spécialisé de Constantine, une peine qui aurait dû entraîner sa libération immédiate compte tenu du temps déjà purgé en détention provisoire. Néanmoins, cette décision a été ignorée par les autorités.

C'est finalement ce 18 avril 2024, après avoir purgé la totalité de sa peine, que Bendjama a retrouvé la vie civile. Si son inflexible dénonciation de l'érosion des libertés lui a coûté un lourd sacrifice, son parcours chaotique incarnera la résistance du journalisme indépendant face à l'arbitraire étatique.

Sophie K.

Après 23 ans, Amnesty Internationale relance l'appel à la justice pour les victimes du Printemps Noir

Radio M (<https://radio-m.net/>) – 20 Avril 2024



Plus de 20 ans après les événements tragiques du “Printemps Noir” en Kabylie, l’ONG Amnesty International renouvelle ses appels à faire toute la lumière sur la violente répression des manifestations par les forces de l’ordre en 2001.

Dans un communiqué publié ce samedi, l’organisation de défense des droits humains exhorte les autorités à diligenter des “enquêtes approfondies, indépendantes et impartiales” afin d’identifier les responsables des nombreuses victimes parmi les manifestants et de les traduire équitablement en justice.

“Les conclusions de la commission d’enquête doivent donner lieu à des enquêtes approfondies, indépendantes et impartiales visant à identifier les responsables des homicides de manifestants commis depuis avril 2001 et faire en sorte qu’ils soient traduits en justice dans le cadre d’un procès équitable”, écrit l’ONG.

Ces propos font écho aux tragiques événements qui ont secoué la région berbérophone d’Algérie il y a 23 ans. Le 18 avril 2001, la mort du jeune lycéen Massinissa Guermah, abattu par un gendarme à Beni Douala, a mis le feu aux poudres. Des manifestations pacifiques ont d’abord eu lieu pour dénoncer ce drame. Différentes couches populaires participent à la protestation.

Cependant, les forces de l'ordre n'ont pas tardé à répliquer dans une violence extrême. Les manifestations sont réprimées par les forces de l'ordre (notamment la gendarmerie nationale) qui tirent à balles réelles sur les manifestants; pour la plupart, des collégiens ou des lycéens.

Une insurrection populaire réprimée dans le sang

Face à cette brutale répression, la population kabyle s'est soulevée massivement. De violentes émeutes ont lieu pour dénoncer les injustices et les abus d'autorité. De nombreux bâtiments officiels sont détruits par le feu ou pris d'assaut par les jeunes émeutiers.

S'en sont suivis de longs mois d'affrontements sanglants entre les forces de l'ordre et les manifestants, faisant des dizaines de morts et des centaines de blessés parmi ces derniers.

Au fil des semaines, ce vaste mouvement de contestation, d'abord spontané, s'est progressivement structuré autour de nouvelles organisations citoyennes comme le "Mouvement citoyen des Aarchs" et la "Coordination des âarchs, daïras et communes".

Leurs revendications ont également évolué, dépassant le cadre initial pour réclamer "la satisfaction de la revendication amazighe dans toutes ses dimensions (...) et la consécration de tamazight en tant que langue nationale et officielle." Certaines franges sont même allées jusqu'à militer pour l'autonomie de la Kabylie, à l'image du Mouvement pour l'autonomie de la Kabylie (MAK), marginalisant les partis politiques berbères traditionnels comme le FFS et le RCD.

Sous l'intensité de cette révolte populaire inédite, Abdelaziz Bouteflika, président de la République alors, a fini par accorder d'importantes concessions. Les gendarmes ont été retirés de Kabylie, tandis que la langue amazighe a été d'abord reconnue comme langue nationale dans la Constitution de 2002, puis consacrée comme langue officielle en 2016.

Cependant, de nombreuses zones d'ombre persistent autour des événements tragiques de 2001 et de la violente répression qu'ils ont entraînée. C'est pourquoi Amnesty International appelle aujourd'hui à la tenue "d'enquêtes approfondies, indépendantes et impartiales" pour "identifier les responsables des homicides de manifestants" et permettre qu'ils soient "traduits en justice dans le cadre d'un procès équitable".

Plus de deux décennies après ces faits, les familles des victimes réclament toujours que justice soit rendue et que la vérité éclate au grand jour.

Mohamed Laagab, ministre de la Communication

"L'interdiction d'entrée du journaliste Farid Alilat est liée à son statut d'envoyé du média où il exerce"

Le soir d'Algérie (<https://www.lesoirdalgerie.com>) – 19 Avril 2024



Le ministre de la Communication, Mohamed Laagab a déclaré, jeudi à Oran, que l'interdiction d'entrée du journaliste Farid Alilat en Algérie n'est pas liée à sa qualité de citoyen algérien, mais concerne le média où il exerce, Jeune Afrique, qui a pris des positions « inamicales » envers l'Algérie.

A l'issue de la visite qu'il a effectuée à certains établissements relevant de son secteur à Oran, le ministre a indiqué en réponse à une question d'un journaliste que « Farid Alilat est le bienvenu en Algérie comme citoyen algérien. Cependant, le magazine où il exerce n'est pas le bienvenu et en cas de changement de sa position, il sera bien accueilli ».

M. Laagab a souligné que l'Algérie « n'a pas expulsé et n'expulsera aucun de ses enfants. A une époque où les pays n'étaient pas en mesure de rapatrier leurs enfants, durant la pandémie sanitaire, l'Algérie a déployé des efforts considérables pour rapatrier tous ses enfants de diverses régions du monde et transférer gratuitement d'autres communautés arabes ».

Des pouvoirs publics pareils n'abandonnent jamais leurs enfants et la question ne le concerne pas en tant que citoyen algérien, mais plutôt le magazine Jeune Afrique où il exerce, qui a adopté des positions éditoriales hostiles à l'égard de l'Algérie. Ce média publie tantôt des informations incorrectes tantôt des informations exagérées, et n'évoque jamais tout ce qui est positif en Algérie », a-t-il souligné.

« Farid Alilat est un citoyen algérien, mais en même temps il est journaliste dans un magazine indésirable, et lorsque ce média profite de sa nationalité algérienne et s’immisce de manière sournoise dans l’exercice du travail journalistique, cela est inacceptable », a souligné le ministre, qui a expliqué que « séparer les deux est difficile, mais en tant qu’algérien, il est le bienvenu. Il exerce un travail journalistique pour son média, qui a choisit de prendre des positions hostiles à l’Algérie et ceci est intolérable ».

Le ministre a ajouté « que nous avons environ 56 correspondants de 36 établissements médiatiques étrangers représentant 18 pays, et dans le cadre de la parution de différents textes d’application des nouvelles lois sur l’information, les portes restent ouvertes aux médias étrangers désirant désigner des correspondants en Algérie ou d’ouvrir des bureaux, dans le cadre de la loi algérienne et le respect mutuel ».

LSA

Algérie: la saga judiciaire de Mohamed Smalah et Said Bounoua

La radio des sans voix (<https://www.laradiodessansvoix.org/>) – 19 Avril 2024



Les ex-détenus d’opinion, Mohamed Smalah et Said Bounoua, ont été arrêtés et présentés à la justice le 12 février 2024 devant le procureur près du tribunal d’El Harrach, puis devant le juge d’instruction du même tribunal qui avait décidé de les placer sous contrôle judiciaire.

Mohamed et Said ont fait l’objet de perquisitions à domicile, de poursuites judiciaires, d’arrestations, de jugements, d’emprisonnement, de relaxes, de libérations et de convocations à plusieurs reprises depuis le Hirak et les importantes manifestations de décembre 2019, s’opposant à la tenue des élections présidentielles.

Hier jeudi 18 avril, ils ont été convoqués de nouveau devant le juge d’instruction du même tribunal pour un début d’audition pour le 23 avril 2024 pour des motifs non encore révélés.

Ils ont fréquenté tous les commissariats de police d’Alger et comparu devant tous les tribunaux de première et deuxième instance, d’El Harrach, de Sidi M’Hamed, de Bainem, de Bab El Oued, de Ruisseau et de Dar El Beida, et ce, depuis cinq longues années.

Leur engagement et leur lutte ont laissé des traces dans ces lieux de justice et de répression, témoignant de l’acharnement incessant des autorités.

Au cours de leur périple judiciaire, ces haïkistes ont été poursuivis pour des chefs d’accusation criminels et d’autres correctionnels, dont l’« *Appartenance à une organisation subversive visant l’atteinte à la sécurité de l’état, à l’unité nationale et à l’intégrité du territoire* », « *Utilisation des médias et des technologies de communication pour recruter des personnes au profit d’une organisation subversive* », « *Complot ayant pour but l’incitation à la rébellion contre l’état et*

atteinte à l'unité du territoire », « Atteinte à la sécurité et à l'unité de l'état », « Perception d'argent par n'importe quel moyen de la part d'individus de l'intérieur et l'extérieur du pays, en vue de mener des actions visant à porter atteinte à la sécurité de l'état, à la stabilité des institutions et leur fonctionnement normal, à l'unité nationale, à l'intégrité du territoire, et à l'ordre public en vue de mettre à exécution un plan à l'intérieur et à l'extérieur du pays », « Diffusion et possession de publications ayant pour but l'atteinte à l'intérêt national », « Incitation à rassemblement non armée ».

Alors que les élections présidentielles de septembre 2024 approchent, période durant laquelle un climat de calme et de sérénité est généralement attendu, les autorités politiques semblent adopter une position différente.

En effet, elles persistent à exercer pression et répression sur des actes de protestation datant de plusieurs années.

G.B

Double commémoration du Printemps berbère et noir en Algérie: la quête de justice se perpétue

La radio des sans voix (<https://www.laradiodessansvoix.org/>) – 20 Avril 2024



Ce 20 avril revêt une signification particulière en Algérie, marquant un amalgame de commémoration et de revendication inassouvie. Un double anniversaire est célébré, imbriquant les échos du Printemps berbère de 1980 et la tragique effervescence du Printemps noir de 2001.

Le Printemps berbère, point de départ d'une reconnaissance identitaire, fut une manifestation estudiantine revendiquant la préservation de la culture amazighe et son intégration dans le paysage national. Bien que réprimée, cette mobilisation a ouvert la voie à une prise de conscience accrue des richesses linguistiques et culturelles berbères.

Deux décennie plus tard, le Printemps noir a secoué la Kabylie dans un tumulte sans précédent. Déclenché par l'homicide de Guermah Massinissa, un jeune lycéen aux mains des forces de l'ordre, cette violente révolte a cristallisé les frustrations d'une population confrontée à la marginalisation et aux abus. Des manifestations massives ont rapidement dégénéré en affrontements meurtriers avec les autorités, faisant des dizaines de victimes parmi les manifestants.

Alors que les cendres de cette tragédie se sont refroidies, les plaies restent à vif. Les familles endeuillées continuent d'exiger justice et réparation, une quête semée d'embûches face à l'inertie du système judiciaire. La Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme a recensé 126 morts et plus de 5 000 blessés, mais en 2011, dix ans après les événements, les proches des victimes réclamaient encore que les responsabilités soient établies et que les auteurs de ces actes répréhensibles soient traduits en justice.

Ce double anniversaire constitue ainsi un rappel poignant de l'aspiration de la Kabylie à la reconnaissance de son identité distincte et du prix sanglant payé pour cette quête légitime. Bien que certaines avancées notables aient été obtenues, comme l'officialisation de la langue tamazight en 2016, la demande de vérité et de justice demeure une plaie ouverte, illustrant les défis persistants sur la voie de la réconciliation et de l'unité nationale.

Sophie K.

Libertés : condamnation de plusieurs activistes à Bejaia

Radio M (<https://radio-m.net/>) – 21 Avril 2024



Placés en garde à vue depuis jeudi, plusieurs activistes ont été condamnés ce dimanche 21 avril 2024 par le tribunal de la wilaya de Bejaia, dont l'ancien policier Zahir Moulaoui.

En effet, les militants ; Zahir Moulaoui, Omar Ait Larbi, Djamel Alitouche, Malek Sebahi, Hamza Hamour et Kamel Beghdad, ont été présentés devant le procureur de la république puis devant le juge d'instruction qui a décidé une comparution immédiate.

L'ancien détenu d'opinion, Zahir Moulaoui et l'activiste Omar Ait Larbi ont été condamnés à 6 mois de prison ferme, a indiqué le Comité national pour la libération des détenus (CNLD).

« Djamel Alitouche quant à lui a été condamné à 3 mois de prison ferme et à 20 000 dinars d'amende. Malek Sebahi, Hamza Hamour et Kamel Beghdad ont été relaxés pour qu'ils soient tous relâchés » a indiqué la même source. Retenus en garde à vue depuis jeudi, ils ont été auditionnés au sujet d'une « photo montrant ces activistes entre amis dans un café lors d'une soirée de ramadan » a indiqué le CNLD.

La détenue d'opinion Kamira Naït Sid en danger, s'alarme Me Alili

Le matin d'Algérie (https://lematindalgerie.com/) - 21 avril 2024



ALiLi yamina
5 h · 🌐

#Kamira_Nait_Sid a besoin de votre soutien....De notre soutien .

Après ma dernière visite pour elle , j'ai remarqué qu'elle n'était pas bien du tout . Elle était inquiète et effrayée , et ce n'est pas de ses habitudes. Nous sommes entrés dans l'administration accompagné de maitre Dekkal Soufiane pour nous renseigner sur ce qui arrivait à kamira à l'intérieur du centre pénitentiaire et sur la raison de son inquiétude. Le directeur a refusé de nous recevoir, prétextant qu'il avait d'autres travaux importants. Nous avons dû lui écrire deux demandes d'une intervention urgente et prenant soin de la situation de kamira .

Liberté pour kamira N'ait sid
Liberté pour tous les détenus

Maitre Alili Yamina .

Dans un message publié ce dimanche, Me Yamina Alili tire la sonnette d'alarme et appelle au soutien de la détenue d'opinion, Kamira Naït Sid.

Kamira Naït Sid a besoin de votre soutien....De notre soutien. Après ma dernière visite pour elle , j'ai remarqué qu'elle n'était pas bien du tout . Elle était inquiète et effrayée et ce n'est pas de ses habitudes.

Nous sommes entrés dans l'administration accompagnée de maitre Dekkal Soufiane pour nous renseigner sur ce qui arrivait à Kamira à l'intérieur du centre pénitentiaire et sur la raison de son inquiétude.

Le directeur a refusé de nous recevoir, prétextant qu'il avait d'autres travaux importants.

Nous avons dû lui écrire deux demandes d'une intervention urgente et prenant soin de la situation de Kamira. Liberté pour Kamira Naït Sid et liberté pour tous les détenus »

En attente d'un nouveau procès

La cour suprême a rendu le 28 mars 2024 sa décision concernant le pourvoi de cassation introduit par la défense de la détenue d'opinion, Kamira Nait Sid : le procès est annulé et renvoie le dossier de nouveau devant le tribunal criminel de deuxième instance près de la cour d'Alger avec une nouvelle composition.

Un nouveau procès en appel sera donc programmé. La chambre criminelle de deuxième instance près la cour d'Alger a condamné Kamira Nait Sid et Slimane Bouhafes à 3 ans de prison ferme et à 100 000 dinars d'amende chacun pour atteinte à l'intégrité territoriale. Bouaziz Ait Chebib a été acquitté

Le parquet près de la chambre criminelle de deuxième instance de la cour d'Alger a requis 5 ans de prison ferme et 100 000 dinars d'amende contre des détenus d'opinion, Kamira Nait Sid, Slimane Bouhafes et Bouaziz Ait Chebib.

Me Alili

Le sort de Mohamed Tadjadit entre les mains de la chambre d'accusation

La radio des sans voix (<https://www.laradiodessansvoix.org/>) – 22 Avril 2024



Tous les regards seront tournés, le 8 mai prochain, vers la chambre d'accusation près de la cour d'Alger. Cette instance judiciaire examinera à nouveau le dossier de Mohamed Tadjadit, figure emblématique du Hirak emprisonnée depuis janvier dernier.

Arrêté à son domicile le 29 janvier dans des circonstances troubles, le poète a rapidement été inculpé de cinq chefs d'accusation parmi lesquels “l'apologie et l'incitation aux actes terroristes” et “l'utilisation de la technologie de communication pour soutenir les activités et les organisations terroristes et la diffusion d'une façon volontaire ou involontaire de ses idées”, en vertu des articles 87 bis 12 et 87 bis 4 du code pénal. Un lourd châtement pour un simple commentaire sur les performances de l'équipe nationale de football.

Le 31 janvier, Tadjadit a été placé en détention provisoire par un juge d'instruction. Une décision confirmée le 18 février par la chambre d'accusation, alimentant les craintes d'un nouveau passage en force judiciaire visant à “faire taire” le jeune hirakiste.

Depuis, les alertes se sont multipliées sur les conditions de détention du militant à la prison d'El Harrach. Son entourage dénonce “la maltraitance, la violence et la privation” subies, renforçant l'image d'un acharnement des autorités.

L'audience du 8 mai sera donc cruciale. En se penchant sur le dossier, la chambre d'accusation détiendra entre ses mains le pouvoir de perpétuer ou d'alléger le calvaire de Tadjadit.

Sophie K.

Algérie: un avocat convoqué par la police pour ses activités de défense du Hirak

La radio des sans voix (<https://www.laradiodessansvoix.org/>) – 22 Avril 2024



La situation de l'avocat Toufik Belala, membre éminent du collectif de défense des détenus d'opinion et du Hirak, suscite des préoccupations quant au respect des libertés fondamentales en Algérie.

Récemment convoqué par la brigade de gendarmerie de Bir Mourad Raïs, il s'est vu contraint de se soumettre à une requête pour le moins discutable.

En se rendant sur les lieux, M. Belala a appris que sa convocation était liée à ses activités politiques et de défenseur des droits. La section des recherches de cette brigade lui a intimé l'ordre de soumettre son téléphone portable personnel à une expertise, sans engager de procédure judiciaire préalable.

Invoquant le secret professionnel qui le lie à ses clients, principe cardinal de la profession d'avocat enchâssé dans la Constitution, Me Belala a catégoriquement refusé d'obtempérer. Une position de principe défendue bec et ongles, l'ayant conduit à saisir le bâtonnier de la section de Blida à laquelle il est affilié.

Cette exigence des forces de l'ordre soulève des interrogations légitimes quant à sa conformité avec les textes juridiques en vigueur, notamment l'article 176 de la loi fondamentale garantissant les

libertés individuelles. Les observateurs s'interrogent sur les motivations réelles derrière cette démarche pour le moins inhabituelle à l'encontre d'un défenseur aussi éminent des droits humains.

La Rédaction

**Le double anniversaire du 20 avril, expulsion de Farid Allilat, voici le billet
de Karim Tabbou**

Riposte Internationale (<https://riposteinternationale.org/>) - 22 avril 2024



J'ai accompli ce matin l'obligation de signature sur le registre de mon contrôle judiciaire. Je profite de ce rendez-vous « judiciaire » pour écrire un billet hebdomadaire sur les questions politiques d'actualité et tenter ainsi de tracer leurs contours pour mieux les décrypter.

Cette semaine est marquée par deux dates phares qui rappellent ce long combat de plusieurs générations en faveur de la réhabilitation entière de notre identité Amazigh et de l'avènement de la démocratie dans notre pays. Le double anniversaire du printemps berbère de 1980 et le printemps noir de 2001 dans leur effet miroir, nous rappellent individuellement et collectivement nos obligations morales et politiques envers toutes celles et tous ceux qui ont payé de leur sang ce noble combat.

Et bien au-delà des folklores et de toutes ces évocations festives et culturalistes, ces deux événements majeurs ont marqué l'histoire politique de notre pays et du combat démocratique. La cohérence historique entre ces deux événements majeurs est que de génération en génération, des combats politiques et citoyens ont été menés, des sacrifices énormes ont été consentis afin de libérer le pays des mains des rentiers-bureaucrates et le soustraire de leur endoctrinement idéologique, de la théocratie et des mensonges. Il s'agissait également et en cohérence avec les promesses de la plateforme de la Soummam de propulser notre pays au rang de l'indépendance véritable, de la modernité, de la démocratie et de la citoyenneté.

Sur un autre plan, ces deux événements ont démontré la nature violente du pouvoir qui n'a pas lésiné sur les moyens de propagande pour tenter de jeter de l'anathème et le discrédit sur ces mouvements. L'évidence est que le printemps noir de 2001 a laissé des meurtrissures incurables, 128 jeunes sont tués de sang-froid dans des conditions horribles, la plus parts des victimes sont des jeunes à fleur d'âge abattus à distance à coup de balles explosives par des snipers en uniforme officiel.

Bien que ces évènements nous ont laissé un énorme capital politique, les sacrifices de tous ces jeunes morts en martyrs de la démocratie, nous ont légué une dette morale et politique que nous devons honorer : Poursuivre le combat pour la DEMOCRATIE.

Précisément sur cet épisode meurtrier de 2001 et malgré les mensonges contenus dans les arrangements conclus entre le pouvoir et ses propres serviteurs fantoches et illégitimes qui ont, toute honte bue, accepté de troquer le combat de toute une génération contre des intérêts basement matériels; le pouvoir doit rendre compte de ses actes, condition inévitable pour mettre fin au déni et à cette abjecte impunité qui a assuré jusque-là tranquillité aux commanditaires de ces crimes.

Cette semaine a été marquée également par cette grave et inadmissible déclaration du ministre de la communication M. Laagab Mohamed à propos du journaliste Algérien Farid Alilat, refoulé depuis l'aéroport d'Alger et interdit d'entrée dans son pays. Le ministre explique en disant en substance que « L'interdiction d'entrée de Farid Alilat, qui est notre frère, n'est pas liée à sa qualité de citoyen algérien, mais concerne le média où il exerce, Jeune Afrique, qui a pris des positions inamicales du point de vue professionnel envers l'Algérie ».

Quelle absurdité ?

Ce propos en plus de son caractère scandaleux, il constitue une injure à notre citoyenneté et un outrage caractérisé à notre nationalité d'Algérien. Un ministre qui justifie le fait de refouler un journaliste citoyen algérien à cause des positions « inamicales » de son journal employeur doit réapprendre le rudimentaire du politique et du Droit.

La valeur juridique et constitutionnelle de la jouissance de la citoyenneté algérienne est plus importante qu'une raison administrative ou professionnelle.

Monsieur le ministre, vous devriez savoir que ceci relève de l'éthique de responsabilité !

Ces écarts de propos sont courants chez certains hauts responsables. Il y a quelques années un autre ministre assène publiquement que Ceux qui ne se plaisent pas dans ce pays qu'ils partent ailleurs » !

Toutes ces déclarations scandaleuses sont un manque de respect flagrant qui montre cette triste réalité de délitement moral dont souffre l'Etat et ses institutions.

Du déjà vu au temps colonial

A l'époque déjà, en 1957 dans le cadre de la loi martiale visant à briser la base du Front de Libération Nationale en lutte armée pour l'indépendance, le Général Massu a ordonné de refouler une équipe de reporters anglais, venue s'informer de la situation dans notre pays, en les qualifiant de colporteurs de fausses informations sur les évènements d'Alger.

L'évènement n'est pas nouveau et l'attitude est bien connue !

Le propos est officiel, il est stupide et renseigne sur le niveau politique de certains de nos dirigeants qui, pris par les vertiges et les comforts de leurs fonctions, se considèrent au-dessus des lois, des Algériens et de l'humanité toute entière !

Il n'est pas inutile de rappeler à Monsieur le ministre que la citoyenneté algérienne, même s'elle demeure brimée et soumise à la tyrannie de tous ces potentats incultes, est le fruit d'une haute lutte de libération et de sacrifices colossaux et de millions de martyrs.

Monsieur le ministre doit comprendre que le fait de jouir de la nationalité algérienne est un honneur et non une faveur administrative.

Un citoyen Algérien qui jouit pleinement de sa citoyenneté ne doit en aucune manière subir un tel traitement ?

Au lieu de demander pardon à ce citoyen victime de cet abus ainsi qu'aux millions de martyrs qui se sont sacrifiés pour l'indépendance de notre pays, monsieur le ministre s'enfoncé dans l'absurdité et la langue de bois !

Au-delà de la personne du journaliste objet de cette mesure, au demeurant libre d'agir selon ses convenances administratives, un ministre se doit de respecter la loi et doit s'astreindre à sa seule compétence légale.

Une loi, c'est une lettre et c'est un esprit Monsieur le ministre !

Inlassablement, chaque jour qui passe ne fait que renforcer la conviction en nous, que pour mettre fin à l'ère de la bêtise et pour espérer se dégager du sous-développement mental qui bloque notre émancipation politique, économique culturelle et sociale, il va falloir retrousser ses manches et engager pacifiquement ces combats décisifs, des combats rudes et durables.

En Algérie, deux Algéries

Gloire à nos martyrs

Pensées particulières aux martyrs du printemps noir.

Mon soutien indéfectible aux détenus d'opinion et à leurs familles.

Karim Tabbou

Alger, le 22 avril 2024

Droits humains : Amnesty International épingle l'Algérie
Le matin d'Algérie (<https://lematindalgerie.com/>) - 24 avril 2024



L'ONG Amnesty International a publié ce mercredi son rapport annuel sur la situation des droits humains dans le monde. Nous publions ci-dessous la partie concernant l'Algérie.

Les autorités ont resserré leur étau autour de l'espace civique avec la condamnation d'au moins un militant, cinq journalistes et un chercheur ayant exercé leur droit à la liberté d'expression. Elles ont fermé au moins deux médias en ligne et deux organismes affiliés à la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH), ordonné la fermeture de deux groupes de défense des droits humains et suspendu au moins une formation politique. Les autorités judiciaires ont par ailleurs fait fermer au moins deux églises. Au moins 36 féminicides ont été recensés. Au moins 18 302 personnes migrantes ont été expulsées sommairement d'Algérie entre janvier et décembre.

Contexte

En février, l'Algérie a rappelé son ambassadeur en poste en France après que la militante algérienne Amira Bouraoui eut fui dans ce pays. Les autorités ont alors engagé des poursuites contre six personnes, dont Amira Bouraoui et sa mère, sur la base d'accusations forgées de toutes pièces, notamment pour « organisation d'immigration clandestine » et « constitution d'une association de malfaiteurs ».

En mars, à l'issue de l'examen périodique universel de l'Algérie, le pays a accepté les recommandations l'invitant à modifier sa législation répressive relative aux rassemblements publics et aux manifestations, ainsi que l'article de loi mettant les violeurs hors de cause s'ils épousaient leur victime. Il a par contre rejeté la recommandation visant à modifier les dispositions trop larges du Code pénal permettant de poursuivre en justice les personnes qui exerçaient pacifiquement leurs droits à la liberté d'expression et de réunion (1). Le rapporteur spécial des Nations unies sur les droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association s'est rendu

en Algérie en septembre pour y évaluer la situation, et la rapporteuse spéciale des Nations unies sur la situation des défenseurs des droits de l'homme a effectué une visite dans le pays en décembre.

Liberté d'expression

Les autorités ont poursuivi en justice et condamné plusieurs journalistes, au moins un militant et un chercheur en géopolitique, après avoir enquêté sur eux en raison de critiques qu'ils avaient exprimées, principalement en ligne. En avril, elles ont fermé au moins une radio et un journal en ligne (2). Le 2 avril, un tribunal algérien a ordonné la dissolution du groupe Interface Média, dirigé par le journaliste Ihsane El Kadi, et de ses deux organes d'information, Radio M et le site Maghreb émergent. Il a également infligé au groupe une amende de 10 millions de dinars algériens (environ 73 862 dollars des États-Unis) à verser à l'Autorité de régulation de l'audiovisuel. En juin, une cour d'appel a condamné Ihsane El Kadi à sept ans d'emprisonnement, dont deux avec sursis, en raison de son travail de journaliste, notamment de ses articles pour le quotidien français *La Croix*.

Le 4 juillet, un tribunal à Alger a condamné à trois ans d'emprisonnement et à une amende le militant amazigh Slimane Bouhafs pour « atteinte à l'intégrité du territoire national », une accusation infondée liée à ses publications en ligne (3). Le 13 août, les médias ont annoncé le retrait du film *Barbie* des salles de cinéma algériennes pour « atteinte à la morale ».

En août, les autorités ont promulgué la Loi organique no 23-14 relative à l'information, qui imposait des règles indues en matière de licence et de propriété. Elle prévoyait par exemple que les médias soient exclusivement détenus par des personnes de nationalité algérienne. Elle comprenait des dispositions vagues et de large portée qui interdisaient notamment aux journalistes de publier « des informations fausses » ou « de faire l'apologie du colonialisme, de porter atteinte à la mémoire nationale et aux symboles de la guerre de libération nationale ». Elle prévoyait également de lourdes amendes et la confiscation de biens pour tout média recevant des financements étrangers, en dehors des fonds destinés au paiement des abonnements et de la publicité. Le 26 octobre, la cour d'appel de la ville de Constantine, dans l'est de l'Algérie, a condamné Mustapha Bendjama à 20 mois d'emprisonnement, dont 12 avec sursis, pour avoir reçu des fonds de l'étranger « susceptibles de porter atteinte à la sûreté de l'État » et pour « publication d'informations ou de documents classifiés sur un réseau électronique », en lien avec ses activités de journaliste. Ce tribunal a également condamné Raouf Farrah à la même peine sur la base des mêmes accusations, pour avoir collecté de l'argent pour des personnes en détention et pour son travail de chercheur.

Liberté d'association

Les autorités ont intensifié la répression exercée contre des groupes indépendants, ordonnant la fermeture de deux organisations de défense des droits humains et suspendant au moins un parti politique. Le 23 janvier, à Béjaïa, une ville de l'est de l'Algérie, les autorités ont mis le Centre de documentation et d'information en droits de l'homme de la LADDH sous scellés, invoquant une décision judiciaire ayant ordonné la dissolution de la LADDH. La direction de la Ligue n'avait

appris qu'en janvier l'ordre de dissolution, qui datait de juin 2022 et qui avait été prononcé à la suite d'une plainte déposée par le ministère de l'Intérieur.

Le 30 janvier, à Tizi-Ouzou, également dans l'est de l'Algérie, les autorités ont procédé à la fermeture administrative de la Maison des droits de l'homme et du citoyen, qui était affiliée à la LADDH depuis 1990 et qui tenait un centre de documentation et une bibliothèque (4).

En février, Abderrahmane Zitout a entamé une troisième grève de la faim pour protester contre la prolongation de sa détention provisoire en lien avec les activités militantes de son frère (5), Mohamed Larbi Zitout, membre de Rachad, une formation politique que les autorités avaient arbitrairement qualifiée de « terroriste » en février 2022. Le 23 février, le Conseil d'État, la plus haute instance administrative du pays, a suspendu la formation politique Mouvement démocratique et social et ordonné la fermeture de son siège. En septembre, les autorités ont, de façon arbitraire, empêché, pour la deuxième année consécutive, le parti politique Rassemblement pour la culture et la démocratie d'organiser son université d'été, qui devait se tenir du 28 septembre au 1er octobre dans la ville de Batna.

Liberté de réunion pacifique

Les autorités ont continué de restreindre indûment le droit de réunion pacifique, notamment en procédant à des arrestations en amont de la tenue de manifestations annoncées. Au moins 40 militant·e·s, dont Soheib Debbaghi, Mohamed Tadjadit et l'avocat Sofiane Ouali, ont été arrêtés le 20 août, selon le Comité national pour la libération des détenus. Le but de cette arrestation aurait été d'empêcher un rassemblement pacifique qui devait se tenir à Ifri, dans l'est de l'Algérie, en commémoration du Congrès de la Soummam de 1956, un événement marquant de l'histoire de la lutte du pays pour l'indépendance. Ces personnes ont été libérées le jour même. Le 8 septembre, un tribunal d'Amizour, dans le nord de l'Algérie, a placé sous contrôle judiciaire le militant politique Khaled Tazaghart, a confisqué son passeport et lui a interdit de voyager, sur la base d'éléments controuvés l'accusant de « diffusion de fausses informations ». Il avait publié sur Facebook des appels à un rassemblement pacifique en mémoire des victimes des feux de forêt en Algérie.

Torture et autres mauvais traitements

Les autorités judiciaires ont continué de ne pas tenir compte de témoignages présentés devant des tribunaux faisant état d'actes de torture. En juillet, un tribunal d'Alger a condamné l'ancien militaire et lanceur d'alerte Mohamed Benhlime à sept ans d'emprisonnement et à une amende. Mohamed Benhlime avait demandé l'asile en Espagne en 2019 avant d'être extradé vers l'Algérie en 2021. Lors d'une audience le 12 juillet, il a déclaré devant la cour que des responsables de l'application des lois l'avaient torturé en le dénudant, en lui attachant les jambes et les bras et en déversant sur lui de l'eau froide. Il a également dit avoir été menacé, frappé et soumis à un harcèlement sexuel. Le juge n'a pas ordonné d'enquête sur ces allégations.

Liberté de religion et de conviction

Les autorités ont continué de recourir à l'ordonnance no 06-3, qui établissait des restrictions pour les religions autres que l'islam sunnite. Elles ont fermé au moins deux églises, ce qui portait à 31 le nombre d'églises fermées depuis 2018.

Droits des personnes réfugiées ou migrantes

Les autorités n'ont pas modifié la Loi n o 08-11 du 25 juin 2008 de manière à interdire explicitement les expulsions collectives du territoire. Elles n'ont pas non plus adopté de loi assurant la mise en œuvre de la Convention relative au statut des réfugiés [ONU] et de son Protocole facultatif. Selon la Direction de la surveillance du territoire du Niger, un organe de la police nationale nigérienne, entre janvier et décembre l'Algérie a expulsé de façon sommaire vers le Niger au moins 18 302 personnes migrantes originaires pour la plupart d'Afrique de l'Ouest.

Droits des femmes

Le Code pénal et le Code de la famille continuaient de contenir des dispositions illégalement discriminatoires à l'égard des femmes en matière d'héritage, de mariage, de divorce, de garde des enfants et de tutelle. En mai, les autorités ont promulgué la Loi n o 23-04 relative à la prévention et à la lutte contre la traite des personnes, qui mentionnait « la prostitution d'autrui », l'exploitation sexuelle et le mariage forcé. Les infractions figurant dans cette loi étaient passibles d'amendes et de peines allant jusqu'à 30 ans d'incarcération, voire de la réclusion à perpétuité en cas d'actes de torture ou de violences sexuelles infligées à la victime. Le groupe militant Féminicides Algérie a recensé au moins 36 féminicides. Des associations de défense des droits des femmes ont continué de demander que le féminicide soit érigé en infraction pénale.

Droits des lesbiennes, des gays et personnes bisexuelles, transgenres et intersexes

Le Code pénal continuait de réprimer les relations sexuelles consenties entre adultes de même sexe, qui étaient passibles d'une peine pouvant aller jusqu'à deux ans d'emprisonnement et d'une amende. En janvier, le ministère du Commerce a lancé une campagne contre tous les produits contenant des « couleurs et symboles attentatoires aux valeurs morales », faisant ainsi référence aux couleurs de l'arc-en-ciel du mouvement LGBTI. Le 10 août, l'Autorité de régulation de l'audiovisuel a suspendu pour une durée de 20 jours les programmes d'Essalam TV, une chaîne de télévision privée algérienne, en raison de la diffusion d'un film montrant un mariage entre deux hommes, ces scènes ayant été jugées « contraires aux préceptes de l'islam et aux mœurs de la société algérienne ».

Droits des travailleuses et travailleurs

En mai, les autorités ont promulgué la loi n o 23-02, qui restreignait le droit de former un syndicat. Ce texte permettait aux pouvoirs publics de rejeter une demande de constitution d'une organisation syndicale au titre de dispositions formulées en termes imprécis se référant « à l'unité nationale, aux valeurs [et] aux constantes nationales ». Il leur permettait également de dissoudre un syndicat pour divers motifs, notamment en cas de « persistance dans le recours à des grèves illicites », et de punir d'une amende tout syndicat qui aurait adhéré à une organisation syndicale internationale, continentale ou régionale sans les en informer. De plus, il punissait d'une peine pouvant aller

jusqu'à un an d'emprisonnement et d'une amende toute acceptation de dons ou de legs provenant de l'étranger sans l'accord préalable de l'autorité compétente.

Droit à un environnement sain

En avril, l'Algérie a connu une vague de chaleur extrême qui, selon la plateforme World Weather Attribution, aurait été « presque impossible sans le changement climatique ». En juillet, au moins 140 feux de forêt ont fait des ravages dans 17 régions, tuant au moins 34 personnes et en déplaçant 1 500 autres (6).

Peine de mort

Les tribunaux ont continué de prononcer des condamnations à mort. La dernière exécution remontait à 1993.

Notes

1. « De graves problèmes persistent malgré l'examen de la situation des droits humains par l'ONU », 6 avril
2. « La condamnation d'un journaliste illustre une nouvelle fois l'escalade de la répression contre les médias », 3 avril
3. Un militant condamné à la suite d'une expulsion, 29 août
4. La décision de dissoudre la principale organisation de défense des droits humains doit être annulée », 8 février
5. Le frère emprisonné d'un militant observe une grève de la faim, 20 février.

« Les autorités ont resserré leur étau autour de l'espace civique » selon le rapport d'AI sur la situation des droits humains en Algérie

La radio des sans voix (<https://www.laradiodessansvoix.org/>) – 26 Avril 2024



« Les autorités ont resserré leur étau autour de l'espace civique avec la condamnation d'au moins un militant, cinq journalistes et un chercheur ayant exercé leur droit à la liberté d'expression », indique le dernier rapport d'Amnesty international.

Les autorités algériennes ont fermé au moins deux médias en ligne et deux organismes affiliés à la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH), ordonné la fermeture de deux groupes de défense des droits humains, et suspendu au moins une formation politique.

Les autorités judiciaires ont par ailleurs fait fermer au moins deux églises. Au moins 36 féminicides ont été recensés. Au moins 18 302 personnes migrantes ont été expulsées sommairement d'Algérie entre janvier et décembre.

En août, les autorités ont promulgué la Loi organique no 23-14 relative à l'information, qui imposait des règles indues en matière de licence et de propriété. Elle prévoyait par exemple que les médias soient exclusivement détenus par des personnes de nationalité algérienne.

Elle comprenait des dispositions vagues et de large portée qui interdisaient notamment aux journalistes de publier « *des informations fausses* » ou « *de faire l'apologie du colonialisme, de porter atteinte à la mémoire nationale et aux symboles de la guerre de libération nationale* ».

Elle prévoyait également de lourdes amendes et la confiscation de biens pour tout média recevant des financements étrangers, en dehors des fonds destinés au paiement des abonnements et de la publicité.

Le 26 octobre, la cour d'appel de la ville de Constantine, dans l'est de l'Algérie, a condamné Mustapha Bendjama à 20 mois d'emprisonnement, dont 12 avec sursis, pour avoir reçu des fonds de l'étranger « *susceptibles de porter atteinte à la sûreté de l'État* » et pour « *publication d'informations ou de documents classifiés sur un réseau électronique* », en lien avec ses activités de journaliste.

Ce tribunal a également condamné Raouf Farrah à la même peine sur la base des mêmes accusations, pour avoir collecté de l'argent pour des personnes en détention et pour son travail de chercheur.

Les autorités ont intensifié la répression exercée contre des groupes indépendants, ordonnant la fermeture de deux organisations de défense des droits humains et suspendant au moins un parti politique.

Le 23 février, le Conseil d'État, la plus haute instance administrative du pays, a suspendu la formation politique Mouvement démocratique et social et ordonné la fermeture de son siège.

En septembre, les autorités ont de façon arbitraire empêché, pour la deuxième année consécutive, le parti politique Rassemblement pour la culture et la démocratie d'organiser son université d'été, qui devait se tenir du 28 septembre au 1er octobre dans la ville de Batna.

Les autorités ont continué de restreindre indûment le droit de réunion pacifique, notamment en procédant à des arrestations en amont de la tenue de manifestations annoncées.

Au moins 40 militant·e·s, dont Soheib Debbaghi, Mohamed Tadjadit et l'avocat Sofiane Ouali, ont été arrêtés le 20 août, selon le Comité national pour la libération des détenus.

Le but de cette arrestation aurait été d'empêcher un rassemblement pacifique qui devait se tenir à Ifri, dans l'est de l'Algérie, en commémoration du Congrès de la Soummam de 1956, un événement marquant de l'histoire de la lutte du pays pour l'indépendance. Ces personnes ont été libérées le jour même.

Le 8 septembre, un tribunal d'Amizour, dans le nord de l'Algérie, a placé sous contrôle judiciaire le militant politique Khaled Tazaghart, a confisqué son passeport et lui a interdit de voyager, sur la base d'éléments controvés l'accusant de « *diffusion de fausses informations* ». Il avait publié sur Facebook des appels à un rassemblement pacifique en mémoire des victimes des feux de forêt en Algérie.

Les autorités judiciaires ont continué de ne pas tenir compte de témoignages présentés devant des tribunaux faisant état d'actes de torture.

En juillet, un tribunal d'Alger a condamné l'ancien militaire et lanceur d'alerte Mohamed Benhlima à sept ans d'emprisonnement et à une amende.

Mohamed Benhlima avait demandé l'asile en Espagne en 2019 avant d'être extradé vers l'Algérie en 2021. Lors d'une audience le 12 juillet, il a déclaré devant la cour que des responsables de l'application des lois l'avaient torturé en le dénudant, en lui attachant les jambes et les bras et en

déversant sur lui de l'eau froide. Il a également dit avoir été menacé, frappé et soumis à un harcèlement sexuel. Le juge n'a pas ordonné d'enquête sur ces allégations.

Les autorités ont continué de recourir à l'ordonnance no 06-3, qui établissait des restrictions pour les religions autres que l'islam sunnite. Elles ont fermé au moins deux églises, ce qui portait à 31 le nombre d'églises fermées depuis 2018.

Les autorités n'ont pas modifié la Loi no 08-11 du 25 juin 2008 de manière à interdire explicitement les expulsions collectives du territoire. Elles n'ont pas non plus adopté de loi assurant la mise en œuvre de la Convention relative au statut des réfugiés [ONU] et de son Protocole facultatif.

Selon la Direction de la surveillance du territoire du Niger, un organe de la police nationale nigérienne, entre janvier et décembre l'Algérie a expulsé de façon sommaire vers le Niger au moins 18 302 personnes migrantes originaires pour la plupart d'Afrique de l'Ouest.

Le Code pénal et le Code de la famille continuaient de contenir des dispositions illégalement discriminatoires à l'égard des femmes en matière d'héritage, de mariage, de divorce, de garde des enfants et de tutelle.

En mai, les autorités ont promulgué la Loi no 23-04 relative à la prévention et à la lutte contre la traite des personnes, qui mentionnait « *la prostitution d'autrui* », l'exploitation sexuelle et le mariage forcé.

Les infractions figurant dans cette loi étaient passibles d'amendes et de peines allant jusqu'à 30 ans d'incarcération, voire de la réclusion à perpétuité en cas d'actes de torture ou de violences sexuelles infligées à la victime.

Le groupe militant Féminicides Algérie a recensé au moins 36 féminicides. Des associations de défense des droits des femmes ont continué de demander que le féminicide soit érigé en infraction pénale.

Rapport Amnesty International

Algérie: un débat sur l'héritage de Mouloud Mammeri censure du Hirak

La radio des sans voix (<https://www.laradiodessansvoix.org/>) – 26 Avril 2024



L'écrivain Hend Sadi ne pourra pas présenter son livre “Mouloud Mammeri au cœur de la bataille d'Alger” à Sidi Aïch ce vendredi 26 avril comme prévu. Pour cause : une décision des autorités locales refusant d'autoriser cette conférence sur l'œuvre de l'écrivain et anthropologue algérien.

Ce refus, émis sans motivation par le chef de Daïra le 24 avril, fait écho à un précédent similaire remontant à 1980 à Tizi-Ouzou, où on avait alors interdit à Mammeri lui-même de s'exprimer publiquement. Comme le souligne Hend Sadi dans une publication sur son compte Facebook : *“En 1980 à Tizi-Ouzou, on avait interdit de parler à Mouloud Mammeri. En 2024 à Sidi Aïch, on interdit de parler de Mouloud Mammeri.”*

L'association culturelle Soummam Éco-culture de Sidi Aïch (Bejaia), organisatrice de l'événement, confirme les faits : *“Notre demande d'autoriser l'organisation d'une conférence du professeur Hend Sadi a été rejetée par les autorités locales, et ce sans aucun motif au préalable!”*

Cette décision ravive les vieilles blessures d'une période où l'expression de la riche culture amazighe était souvent bâillonnée. La figure de Mouloud Mammeri, ardent défenseur de ce patrimoine, concentre encore aujourd'hui les craintes d'un débat trop ouvert sur ces questions identitaires sensibles. Pourtant, l'itinéraire hors norme de cet érudit témoigne d'un apport inestimable à la connaissance de la langue et la littérature amazighes.

Mouloud Mammeri: itinéraire d'un érudit infatigable

Natif du village kabyle de Taourirt-Mimoun, Mouloud Mammeri entama son insatiable quête de savoir dès son plus jeune âge. Après des études primaires dans son terroir natal, le jeune Mammeri poursuivit sa formation académique au Maroc, puis en France au prestigieux lycée Louis-le-Grand.

Cette soif de connaissance fut brièvement interrompue par les affres de la Seconde Guerre mondiale durant laquelle il combattit vaillamment au sein des rangs de l'armée française. Les armes à peine déposées, Mammeri reprit le chemin des salles de classe, se destinant initialement à une carrière dans l'enseignement des lettres. C'est dans cette veine qu'il publia son premier roman, *La Colline oubliée*, en 1952.

Mais la fureur de la lutte pour l'indépendance algérienne allait précipiter un nouveau tournant décisif. Sous le nom de guerre Si Bouakaz, l'érudit prêta sa plume à la cause révolutionnaire en rédigeant notamment un plaidoyer retentissant sur la question algérienne adressé à l'ONU.

L'indépendance acquise, Mammeri se consacra pleinement à la redécouverte et la promotion du riche patrimoine linguistique et culturel amazigh. Véritable ambassadeur infatigable de cette cause, il sillonna les arcanes universitaires, fonda instituts et revues spécialisées, et conféra ainsi une nouvelle vigueur à la valorisation de cet héritage séculaire. Pendant cette période féconde, il enrichit également son œuvre littéraire avec des classiques comme *Le Sommeil du juste* (1955), *L'Opium et le Bâton* (1965) et *La Traversée* (1982).

La disparition brutale de Mammeri en 1989 à l'âge de 72 ans fut un deuil national, plus de 200 000 personnes se pressant pour lui rendre un ultime hommage. L'œuvre colossale et pionnière de ce fils illustre de la Kabylie restera à jamais gravée dans les annales culturelles algériennes.

Sophie K.

Lettre à Ihsane El Kadi pour son deuxième anniversaire en prison: Radio M et le bureau des légendes

Radio M (<https://radio-m.net/>) – 27 Avril 2024



Que souhaiter à un ami qui passe un deuxième anniversaire en prison ? J'avoue que je suis en peine d'imagination et encore plus d'avoir à le faire pour la seconde année... La prison n'est pas faite pour les femmes et les hommes qui défendent les libertés et qui veulent le bien de leur pays. Je l'ai déjà écrit quelque part, on ne peut pas se consoler avec la formule « la prison, c'est pour les hommes ». C'était valable sous l'occupation coloniale, pas aujourd'hui.

Que faire alors ? Me rappeler que c'est aussi l'anniversaire de ta fille, Tin Hinan, une fierté permanente. Même si, pour elle aussi, ce sera un anniversaire tronqué, mutilé, une joie faussée, loin de l'allégresse passée, et nous l'espérons profondément, de l'allégresse future ... et le plus tôt possible ... Et Djamila qui, je l'imagine aisément, n'est certainement pas dans la joie pour ce deuxième anniversaire de séparation, d'enfermement, de tristesse, mais qui ne baisse pas les bras. Ne pas baisser les bras, je vois bien que c'est ton état d'esprit, splendide, rayonnant sur nous tous !

Que te souhaiter frère ? La liberté, bien sûr ! Celle que tu as toujours défendue même pour ceux qui-te voient en ennemi. Ta liberté – et celle des autres détenus d'opinion aussi – on ne cessera de la réclamer.

Pourtant chaque jour qui passe pour le pays, avec ses graves problèmes géostratégiques, de développement contrarié, l'à-peu-près général et le tiri-bark – dixit Nabil Mellah, autre détenu pour crime d'intelligence patriotique, montrent que la liberté d'expression et la liberté de penser sont les

premières véritables défenses immunitaires d'une nation. Tu as toujours œuvré à ce que ces défenses immunitaires jouent leur rôle, voilà ton crime !

Chaque jour qui passe dans ce silence contraint imposé au pays – que l'on fait mine de présenter comme signe et preuve de sa stabilité – rappelle ce que tu es : un lanceur d'alerte algérien qui a continué à faire son travail alors que l'air du temps était à “à-quoi bon”. Toi tu as continué à le faire avec les moyens du bord.

Une petite radio et beaucoup d'histoires

En 2014, alors que la raison politique était en berne et que le “cadre” du quatrième mandat était imposé, le CPP, Café Presse Politique, était lancé sur une table bancale d'un appartement de la rue Ben M'hidi. On y parlait librement, on abordait les sujets tabous, on s'efforçait de décrypter le clair-obscur. Ceux qui y participaient, évidemment, n'avaient pas raison sur tout, mais leur effort d'argumentation libre apportait d'autres éclairages. Radio M était lancée et elle a produit bien des choses. Elle a bien entendu perturbé le ronron d'une gouvernance sans reddition de comptes. Du coup, cette petite radio que tu as fait naître en cuisine avec quelques collègues a généré bien des histoires... souvent ahurissantes et ridicules.

Les geôliers et les éternels justificateurs t'ont fabriqué une étonnante légende, tu es un dangereux gauchiste doublé d'un affreux néo-libéral, tu as tes entrées chez la CIA, le MI6 et chez tous les méchants sigles du monde. Ils n'ont pas osé le Mossad – à ma connaissance du moins – mais ils ont osé le Makhzen qui pourtant – il suffit de faire une petite recherche sur Twitter pour le constater – n'avait aucun doute sur ton soutien à l'autodétermination des Sahraouis. Et puis, il y a ceux qui ont fait marcher la légende qu'Interface Médias était une machine à sous et que ses actionnaires croulaient sous les dinars, les euros et les dollars. Rien que ça !

Ils ne savent pas, les pauvres, que la réalité est encore plus troublante que les légendes qui te poursuivent. Cette réalité est qu'avec Interface Média tu as pu lancer Maghreb Émergent puis Radio M par pure volonté, par amour du métier, par conviction de leur utilité pour le pays, par devoir civique, et que cela a été fait sans la recherche d'un accord, même tacite – avec le pouvoir. Cela a été fait tout simplement en utilisant ce que la loi permet, tout en gardant à l'esprit qu'il viendra sans doute un moment où cet exercice permis par la loi leur deviendra intolérable. C'est ce que tu as fait en repoussant le plus loin possible l'autocensure dont le synonyme en “algérien” est “ligne rouge”.

De la désactivation des défenses immunitaires

Débattre librement, c'est forcément avoir des avis différents, c'est dévoiler des failles et des contradictions. Insupportable donc. Y compris pour une bonne partie des élites supposément éclairées qui croient qu'il n'y a que des marionnettes et des marionnettistes dans ce pays. Notre chance est que même sous l'unanimité constitutionnalisée – que l'on se souvienne de la fameuse “unité de pensée et d'action” – il y a toujours eu des Algériens qui ont défendu la liberté et les libertés.

Aujourd'hui, sous cette Algérie censément avoir fait peau neuve, même ceux qui ont véhiculé les fausses légendes sur toi se rendent compte à quel point Radio M et ses débats, aussi limités fussent-ils – manquent dans un pays où les acteurs du régime sont dans l'incantation verbeuse et les médias dans le dithyrambe permanent.

Notre ami Nacer Djabi a posté ceci sur sa page Facebook : “J'éprouve une grande peur pour le pays et son avenir quand je compare notre vacuité intellectuelle et politique avec les débats intellectuels et politiques en cours dans le monde développé qui entendent déterminer l'avenir du monde en notre absence”. Ton emprisonnement et celui des détenus d'opinion, les mesures prises contre Radio M et Maghreb, l'entreprise de désertification intellectuelle et politique participent de cet étrange auto-affaiblissement mené par des détenteurs de pouvoir. Ce sont nos premières défenses immunitaires, les plus importantes, qui sont désactivées.

Pourtant, rien n'est jamais perdu définitivement. Au cours d'une discussion avec Bachir El Kadi, ton père, Allah yarahmou, avant la réalisation d'un entretien publié en deux parties dans le Quotidien d'Oran, il m'avait fait remarquer que les sursauts salvateurs en Algérie viennent après de longues périodes de marasme et de doute. Je veux croire que cette entreprise d'auto-affaiblissement ne durera pas longtemps.

Radio M, sans le savoir et sans être dans un quelconque complot, préfigurait l'avènement du Hirak et le projet d'une Algérie des citoyens. Cette Algérie finira par advenir. Tout comme ta liberté, et la nôtre.

Par Said Djafer

Constantine : six détenus d'opinion en grève de la faim à la prison de Boussouf

Radio M (<https://radio-m.net/>) – 27 Avril 2024



Six détenus d'opinion observent, depuis quatre jours, une grève de la faim à la prison de Boussouf de la wilaya de Constantine, a indiqué le Comité national pour la libération des détenus (CNLD).

Les grévistes sont ; Fateh Farez de la wilaya de Tebessa. Abdelhafid Laghbech, Oussama Dendani, les frères Brahim et Mohamed El Achref Hidouche ainsi que Khaled Bakhouche de la wilaya de Batna. Selon la même source, « ils protestent contre leur détention provisoire » depuis septembre 2021.

La maman de Oussama Dendani est également poursuivie dans ce dossier et elle est depuis le 7 octobre 2021 sous contrôle judiciaire. Selon le CNLD « elle est contrainte depuis (octobre 2021) de faire chaque semaine le trajet de 50 kilomètres, de son lieu de résidence situé à Tkout » jusqu'au tribunal d'Arris, à Batna, pour signer. « Elle n'a plus les moyens ni la force de pouvoir faire ce trajet » note le comité. Selon les avocats, cette couturière de tenues traditionnelles berbère est poursuivie pour avoir cousu un drapeau amazigh.

Selon l'avocat Said Zahi, les six détenus étaient poursuivis d'abord pour « des accusations criminelles qui ont été requalifiées le 09 août 2022 en correctionnelles par la chambre d'accusation de la cour de Constantine. Mais après le pourvoi de cassation introduit par le procureur, leur affaire n'est toujours pas programmée ».

Les six grévistes et madame Dendani sont poursuivis pour des accusations liées « au discours de la haine et de la discrimination ». Des perquisitions de la gendarmerie nationale ont été effectuées aux domiciles de ces citoyens. Des livres, dictionnaires de tamazight et des drapeaux berbère et chaouis ont été saisis. Les avocats ont fait savoir que Khaled Bakhouche est titulaire d'un master en Tamazight.

Dégradation de l'état de santé de Kamira Nait Sid, Amnesty international Algérie réagit

Radio M (<https://radio-m.net/>) – 29 Avril 2024



Amnesty International Algérie, tire la sonnette d'alarme concernant « la dégradation de l'état de santé » de la détenue d'opinion Kamira Nait Sid.

Dans un post publié sur les réseaux sociaux ce lundi 29 avril 2024, Amnesty a indiqué que « l'état de santé de la militante Kamira Nait Sid s'est dégradé, selon des avocats qui lui ont rendu visite en prison ». « Nous appelons à agir rapidement pour assurer la sécurité et le bien-être de Kamira qui doit bénéficier des soins médicaux appropriés » a appelé l'ONG qui ajouté que « Kamira a besoin de notre soutien et de notre solidarité ».

En effet, Les avocats de l'activiste incarcérée, avait déclaré la semaine dernière qu'elle souffre d'une crise de peur « inexplicable ». « Kamira Nait Sid a besoin de votre soutien. Après ma dernière visite pour elle, j'ai remarqué qu'elle n'était pas bien du tout. Elle était inquiète et effrayée, et ce n'est pas de ses habitudes » a indiqué Me Alili sur sa page Facebook.

L'avocate avait fait savoir que suite à cette situation, la défense a écrit « deux demandes (pour l'administration de Koléa) pour une intervention urgente afin de prendre en charge » le cas de Kamira Nait Sid.

La rapporteuse spéciale des Nations unies sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, Mary Lawlor, s'est récemment réjouie de la décision des autorités judiciaires algériennes de rejuger l'activiste Kamira Nait Sid.

Condamnée à une lourde peine de prison, l'activiste, sera bientôt rejugée après que la Cour suprême a accepté, le 28 mars 2024, le pourvoi en cassation introduit par la défense. Selon l'avocate, Fetta Sadat, son procès « sera programmé ultérieurement ».

Elle est poursuivie pour les chefs d'inculpation d'« appartenance à une organisation terroriste », d'avoir « reçu des fonds de l'étranger à des fins de propagande politique », de « discours haineux et de discrimination », d'« utilisation de la technologie pour diffuser de fausses informations » et de « complot ».

Le 4 juillet 2023, la Cour d'appel d'Alger avait confirmé la peine de trois ans de prison qui lui a été infligée ainsi que l'amende de 100 000 da.

Chlef : le parquet a requis l'aggravation de la peine à l'encontre de Khadidja Dahmani

Radio M (<https://radio-m.net/>) – 29 Avril 2024



Le parquet près de la cour de Chlef a requis ce lundi 29 avril 2024, l'aggravation de la peine à l'encontre de la militante, Khadidja Dahmani, a indiqué le Comité national pour la libération des détenus (CNLD) aujourd'hui.

En effet, lors du procès en appel de la militante ce lundi à la wilaya de Chlef, le parquet a requis l'aggravation de la peine. Le verdict est reporté pour le 06 mai 2024.

Le 21 février 2024 Khadidja Dahmani avait été condamnée par le tribunal de Chlef à 18 mois de prison ferme et à une amende.

Le parquet avait requis 03 ans de prison ferme assortis d'une amende avec mandat. Elle est poursuivie pour « offense à l'encontre du président de la république », « outrage à corps constitué », « atteinte à l'unité nationale » et « publications de nature à nuire à l'intérêt national ».

Vive inquiétude autour de l'état de santé de Cherif Mellal en grève de la faim

Radio M (<https://radio-m.net/>) – 30 Avril 2024



La famille de Cherif Mellal, ancien président de la JS Kabylie emprisonné depuis un peu plus d'un an, alerte dans un communiqué public sur la situation préoccupante de ce dernier. L'homme observe actuellement une grève de la faim prolongée dans le but de protester contre une potentielle prolongation de sa détention provisoire.

“La situation de Cherif Mellal est profondément préoccupante. Quinze jours de grève de la faim, un acte de courage, montrant à quel point il est déterminé à obtenir justice”, alerte le texte. Ses proches redoutent les conséquences de ce mouvement de protestation radical sur “son état de santé” désormais “en danger”.

Malgré cette épreuve physique, l'ancien dirigeant du club de foot mythique maintient une “détermination” intacte, porté par “le soutien de ses proches et de tous ceux qui croient en sa cause”. Une lutte pour recouvrer la liberté après avoir “protesté vigoureusement contre son maintien en détention provisoire depuis plus de 15 mois”.

La famille se dit “accablée par l'inertie du système qui reste sourd à ses appels”. “Les démarches entreprises par ses avocats n'ont pas abouti”, déplore-t-elle, évoquant “une angoisse plus profonde” à l'approche du 19 mai 2024, date théorique de l'expiration de son mandat de dépôt.

Malgré les obstacles, Cherif Mellal “refuse de céder, convaincu de son innocence”. Un soutien indéfectible de ses proches qui restent “à ses côtés avec une détermination sans faille, espérant la lumière sur cette affaire” afin qu'il “retrouve la liberté”, conclut le texte.

Justice : l'avocat Toufik Belala de nouveau convoqué

Radio M (<https://radio-m.net/>) – 30 Avril 2024



Pour la seconde fois en moins de 10 jours l'avocat Toufik Belala a été convoqué par des services de la Gendarmerie nationale. Lors de la première convocation le 21 avril 2024 se sont ses activités dans le domaine de la défense des droits humains qui lui ont été reprochées, avait indiqué ses confrères.

Me Toufik Belala est connu pour son engagement pour la défense des droits humains en Algérie. Il s'est constitué pour défendre plusieurs détenus d'opinion dont des personnalité politiques à l'instar de l'opposant Karim Tabbou.

Le défenseur des droits humains s'est présenté après sa première convocation et la gendarmerie lui avait demandé de fournir son téléphone. Une demande que l'avocat refuse, selon des avocats car « il s'agit de son outil de travail qui contient des données appartenant aux clients ce qui fait de ce contenu, un secret professionnel ».

Toufik Belala aurait indiqué à son entourage qu'il « va répondre à la convocation et prendre toutes les mesures autorisées par la loi afin de se protéger de toutes pressions, comme le stipule la loi, notamment l'article 176 de la Constitution algérienne ».

L'article 176 stipule ; « L'avocat bénéficie de garanties légales qui lui assurent une protection contre toutes formes de pression et lui permettent le libre exercice de sa profession, dans le cadre de la loi ».

Plusieurs avocats ont exprimé leur solidarité avec Toufik Belala. C'est le de l'avocate Fetta Sadat qui a déclaré sur sa page Facebook que « l' avocat se doit de bénéficier des garanties et protections dans le libre exercice de sa profession et ce afin de permettre à la justice d'assurer sa mission, celle de protéger la société, les libertés et les droits des citoyens ».

« C'est une condition incontournable pour l'effectivité de ces principes consacrés par la loi fondamentale du pays et pour la mise en place d'un Etat de droit » a-t-elle ajouté.

Algérie: l'avocat Sofiane Ouali relaxé en appel

La radio des sans voix (<https://www.laradiodessansvoix.org/>) – 30 Avril 2024



La cour d'appel de Béjaïa a rendu son verdict ce mardi 30 avril, prononçant la relaxe de Me Sofiane Ouali, avocat et membre du collectif de défense des détenus d'opinion. En première instance, il avait écopé d'une amende de 100 000 dinars.

L'avocat était poursuivi pour “atteinte à corps constitué” et “atteinte à un juge”. Lors du procès en première instance le 5 novembre, le parquet avait requis une peine d'un an d'emprisonnement contre lui.

L'affaire remonte au mois d'août 2023, lorsque Me Ouali avait dénoncé des “*intimidations et des menaces*” émises à son encontre par le procureur près le tribunal de Béjaïa, pendant la comparution de l'universitaire Mira Mognache. Cette dernière avait été auditionnée au sujet de sa présence sur les lieux des incendies au village de Toudja l'été dernier et d'une vidéo qu'elle avait postée sur les réseaux sociaux à ce sujet.

Ces dénonciations de l'avocat ont vraisemblablement déclenché une série d'événements qui ont conduit à son interrogatoire un mois plus tard.

Me Sofiane Ouali a été convoqué le 13 septembre 2023 par la brigade spéciale de la cybercriminalité de wilaya de Béjaïa sur deux affaires liées à son travail d'avocat. Il s'agissait de publications que l'avocat aurait postées sur son compte Facebook, ce qu'il a dénoncé comme étant “*une violation du droit à la défense*”.

La Rédaction

Informations supplémentaires

- ❖ [Site internet du CFDA](#)
- ❖ [Précédentes revues de presse et newsletters](#)

المفقودون DISPARUS
ون DISPARU المفقودون
المفقودون DISPARU المف
ن DISPARU المفقودون
المفقودون DISPARUS
ن DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS المف